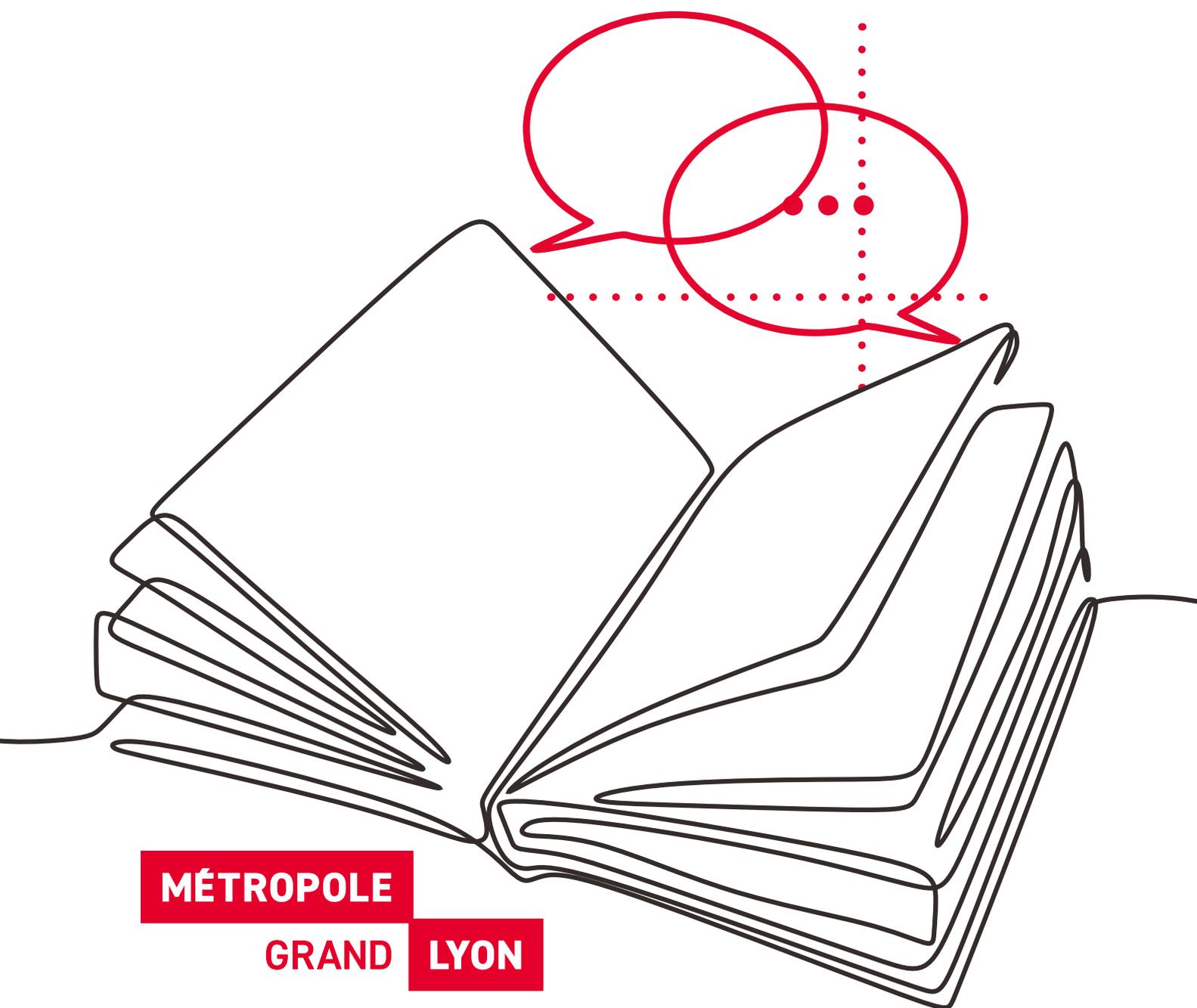


25 ans de débat public sur la participation citoyenne

Revue de littérature



MÉTROPOLE

GRAND LYON

Sommaire

Préambule

Introduction

- 4 **La participation citoyenne s'est étendue et améliorée sur le plan des procédures**
- 10 **De nouveaux défis pour renforcer la légitimité de la démocratie participative**
- 19 **Un malaise : jamais le constat n'a été aussi étayé d'une participation citoyenne en échec au regard de ses objectifs**
- 29 **De nouvelles voies explorées pour redonner tout son sens à la participation**

Bibliographie

Mars 2024

Métropole de Lyon

Coordination

Direction de la Prospective et du Dialogue Public (DPDP)

Nicolas Leprêtre

Revue de littérature

Cédric Polère

Revue d'ouvrages

Gauthier Bravais, Lucas Piessat, Cédric Polère

Réalisation

DPDP

Préambule

La participation citoyenne, pour quoi faire ?

Historiquement, le Grand Lyon a été parmi les territoires précurseurs en matière d'implication citoyenne : sa démarche de prospective Millénaire 3 incluait déjà, en 2000, les corps intermédiaires et des citoyens pour dessiner l'avenir de l'agglomération. En 2003, le Grand Lyon signait sa Charte de la Participation citoyenne qui énonçait ses engagements en termes d'écoute et de dialogue avec les citoyens.

Vingt ans plus tard, et devenue depuis Métropole de Lyon, elle s'interroge sur le sens à donner à des démarches institutionnelles participatives. La question se pose partout ailleurs et dans toutes les instances : la démocratie participative serait en « crise ». Sa sincérité serait dévoyée, ses effets sur l'action publique seraient inexistantes et sa mise en œuvre serait même contre productive puisqu'elle renforcerait la défiance des citoyens envers les institutions. Même les outils censés répondre à ces maux auraient un effet limité : design participatif, panel citoyen, méthode d'aller-vers, etc.

Pour répondre à cette crise de sens, le service prospective des politiques publiques est retourné aux fondamentaux théoriques de la participation citoyenne : quelles sont les évolutions dans la manière d'en parler ? Comment le sujet se pose-t-il dans le contexte particulier de la Métropole de Lyon ? Comment le sujet va-t-il se poser demain au regard d'autres enjeux comme la montée du complotisme ou des activismes radicaux ?

Six documents posent les fondamentaux pour avancer sur ces réflexions :

- ▶ « **Chronologie de la participation citoyenne dans la Métropole de Lyon** », un retour sur soixante ans d'une prise en compte progressive de la parole citoyenne
- ▶ « **25 ans de débat public sur la participation citoyenne** », une revue de littérature qui suit les principales lignes de tension entre chercheurs sur la question
- ▶ « **La participation citoyenne : pour quelle(s) finalité(s) ?** », un document qui propose une cartographie des finalités affichées et implicites des démarches participatives
- ▶ « **Les mots de la participation citoyenne** », un glossaire de 11 mots souvent utilisés par les équipes de la participation citoyenne, pour des sens parfois divergents
- ▶ « **Les formes de la participation politique non institutionnelles** », un panorama des modalités de participations formelles et informelles qui gravitent autour de la Métropole
- ▶ « **Participation citoyenne : quels enjeux demain ?** », une exploration de 13 tendances démocratiques qui pourront changer les règles de la participation citoyenne.

Ces éléments constituent une mise de fond qui donne des repères, interroge les pratiques professionnelles par effet miroir et, *in fine*, ouvre la question de ce que l'on veut faire de la participation citoyenne institutionnelle. Une première étape vers un chantier au long cours.

Introduction

Cette étude synthétise l'évolution des principaux enseignements, enjeux et questionnements qui se dégagent de vingt-cinq ans de publications scientifiques sur la participation citoyenne et la démocratie participative.

Elle ne se cantonne pas au cadre français et n'hésite pas à tenir compte de publications qui ont abordé de façon connexe la question de la participation citoyenne dès lors qu'elles en ont modifié la perception des enjeux.

Elle cherche aussi à savoir si la participation citoyenne, qui s'étend un peu partout dans le monde, répond à ses promesses de répondre à la crise démocratique.

Les enseignements tirés de la revue de la littérature sont situés sur le temps long, pour mieux saisir les grands tournants. D'où, au départ, une mise en perspective historique qui nous a paru indispensable.

Le document revient sur deux principaux points :

- ▶ Les promesses de la démocratie participative, avec le constat d'une amélioration dans le temps des procédures de la participation citoyenne, malgré l'émergence de nouveaux défis ;
- ▶ Le malaise persistant d'un échec de la démocratie participative, ouvrant vers de nouvelles voies délibératives.

Pour ce faire, il balaye de manière synthétique les principaux courants théoriques et leurs évolutions, et recense plusieurs ouvrages qui ont marqué la réflexion de ces dernières années sur la démocratie participative.

La participation citoyenne s'est étendue et améliorée sur le plan des procédures

1. La participation citoyenne pour revitaliser la démocratie

Dans les années 1990 et 2000, des initiatives participatives (conseils de quartier, jurys citoyens, budgets participatifs, sondages délibératifs, conférences de consensus, ...) sont perçues par les chercheurs spécialisés sur la participation comme un moyen de « démocratiser la démocratie », de la revitaliser, de la réinventer, de réinjecter de la confiance, dans un contexte de perte de crédibilité du politique et de fracture croissante entre citoyens et mandataires publics.

La floraison d'initiatives participatives est attribuée à trois grands facteurs : le désenchantement des citoyens vis-à-vis des manifestations de la démocratie représentative ; la hausse du niveau d'éducation des citoyens, qui, mieux informés, n'hésitent pas à donner leur avis ; et l'encouragement au développement des procédés de démocratie participative de diverses instances et organisations internationales.

La démocratie participative comme « remède » face à la perte de légitimité des pouvoirs ? Voici une idée très présente depuis les années 1980. Un certain accord existe pour considérer que le déficit de légitimité du pouvoir politique dans les démocraties est un problème majeur. Ce registre démocratique est censé être la matrice à partir de laquelle refonder, sur de nouvelles bases, le lien entre la sphère politique et la société civile.

Bien souvent, la « démocratie participative » est en effet pour ses promoteurs davantage qu'un complément à la démocratie représentative, elle est plus conforme à l'esprit démocratique que les régimes représentatifs dont le problème fondamental est qu'ils reposent sur une conception limitée de la démocratie, puisqu'ils remplacent ce corps fictif qu'est l'électorat par les mandataires politiques, qui monopolisent ensuite la parole et la représentation du peuple (Barthes, Callon, Lascoumes, 2001*).

Les chercheurs spécialistes de la participation citoyenne ou « participationnistes » sont opposés aux théories du choix rationnel, alors en vogue dans la science politique, selon lesquelles la démocratie est caractérisée par l'affrontement électoral périodique pour le pouvoir, et que les électeurs comme les élus seraient mus par la défense de leur intérêt personnel. Certes, ces derniers existent en politique, mais comme le soutient Jane Mansbridge dans l'ouvrage collectif *Beyond Self-Interest* (1990), ils sont transformés plutôt que simplement agrégés lorsqu'ils sont mis en jeu dans des processus politiques de représentation, de participation et de délibération.

Les participationnistes relativisent le « prisme électif » dans nos conceptions de la démocratie, considérant que les élections sont insuffisantes, à elles seules, pour réaliser l'idée de démocratie et légitimer les gouvernants et leurs décisions. La démocratie se joue de façon continue. La démocratie participative doit être un levier de transformation du système politique, pour régénérer la démocratie « de l'extérieur » puisqu'il n'est jamais envisagé de réinjecter du « démocratique » dans les institutions de la démocratie représentative (partis politiques, Parlement, etc.), par exemple en améliorant la délibération entre élus, en rendant les assemblées plus représentatives de la société française et notamment des classes populaires et des sans-voix, en renforçant les instances de contrôle, etc.

Dans de cas plus rares, la démocratie participative est perçue comme un contre-pouvoir ou comme une alternative à la démocratie représentative (Wieworka, 2020), dans la lignée des approches radicales des années 1960-70. Dans un article de référence, Loïc Blondiaux (2008) écrit que la démocratie participative pourrait être « un élément de transformation efficace des régimes représentatifs existants, afin que ceux-ci méritent effectivement

*références à retrouver dans la bibliographie

le nom de « démocratie » qu'ils se donnent ». Il compare la crise profonde des formes classiques de la représentation politique à la capacité qui n'a « jamais été aussi forte » « des citoyens à se mobiliser, à résister, à interpeller les autorités en dehors des

circuits et organisation politiques traditionnelles ». Une telle comparaison entre la crise des institutions classiques et la dynamique des nouvelles expériences fait partie du récit qui accompagne l'essor de la participation citoyenne.

2. Une confusion sur les terminologies qui se dissipe

La citation de Loïc Blondiaux souligne néanmoins qu'une certaine ambiguïté porte sur le champ des initiatives embrassé par cette dynamique, puisque les définitions de la démocratie participative et de la participation citoyenne ne sont pas stabilisées. Dans les années 1990-2000, coexistent plusieurs approches. Certaines cantonnent la participation à la phase d'expression ou de consultation de citoyens ou d'habitants, alors que d'autres ont pour modèle implicite la démocratie directe et font de la « vraie participation » la participation à la décision. Selon Yves Sintomer (2006) : « La démocratie participative vise à donner un réel pouvoir de décision ou au moins de codécision et de contrôle aux citoyens ».

Progressivement, les définitions se sont stabilisées, les participationnistes s'accordent pour définir la « démocratie participative » comme l'ensemble des dispositifs participatifs impulsés par les autorités publiques. « La démocratie participative est l'ensemble des dispositifs institutionnels, officiellement mis en œuvre par les autorités publiques, à toutes les échelles, dans le but d'associer tout ou une partie d'un public à un échange de la meilleure qualité possible, afin d'en faire des parties prenantes du processus décisionnel dans un secteur déterminé d'action publique » (Gourgues, 2013). Les mobilisations, actes de résistance et d'interpellation des autorités qui se font en dehors des circuits institutionnels sont rarement qualifiés de démocratie participative. Dans les années 2000, la terminologie démocratie participative absorbe en France celle parfois employée de démocratie de proximité (Sintomer, Bacqué, 2010).

3. Vague délibérative et essor des « mini-publics »

L'ENGOUEMENT POUR LES MINI-PUBLICS

L'essor de la démocratie participative est unanimement constaté dans la décennie 2000. Loïc Blondiaux décrit un essor très net, dans les représentations et les pratiques, de ce qu'il qualifie de « nouvel esprit de la démocratie ». « L'idée d'un inéluctable renforcement de la participation des citoyens à la prise de décision politique gagne chaque jour du terrain dans la plupart des grandes démocraties occidentales » (Blondiaux, 2008). « La démocratie participative semble, aujourd'hui, s'institutionnaliser dans la durée, dans une dynamique qui diffère de la spontanéité et du caractère contestataire des mouvements sociaux des années 60 et 70 » (Sintomer, Bacqué, 2010).

Les procédés associant le tirage au sort et la délibération en petit groupe sur un sujet donné, ou « mini-publics » selon l'expression d'Archon Fung et Olin Wright (2003), font alors l'objet

d'un engouement spectaculaire dans les milieux académiques, politiques et médiatiques. Ce succès se retrouve dans cette synthèse de la littérature, qui accorde plus de place à cet outil qu'à bien d'autres modalités de concertation, comme la réunion publique, pourtant plus récurrentes chez les praticiens.

Le renouveau du tirage au sort est sans précédent depuis l'Athènes classique (Landemore, Fourniau, 2022). Il donne lieu à une effervescence d'expériences et de propositions. Les mini-publics sont testés, mis en œuvre, documentés, étudiés, évalués, de manière à connaître leurs effets, à les consolider méthodologiquement et à garantir leur mise en œuvre en fonction des objectifs poursuivis. Un champ des sciences sociales s'opérationnalise pour accompagner le mouvement.

LA LÉGITIMITÉ DES DÉCISIONS REPOSE SUR LA DÉLIBÉRATION

Ce perfectionnement des outils est intimement lié au « tournant délibératif », qui est à la fois un mouvement théorique dans la philosophie politique et la science politique et un mouvement empirique, pour vérifier concrètement les qualités présumées de la délibération, et appliquer ce mouvement en renouvelant les outils existants.

Alors que démocratie participative s'est développée à partir de mouvements sociaux, la démocratie délibérative s'est surtout constituée par l'étude de la délibération en conditions réelles et par un travail théorique. Le « tournant délibératif » soutient que la légitimité des décisions collectives repose sur un processus de délibération collective, conduit rationnellement et équitablement entre des individus libres et égaux, et voit dans la légitimité apportée par la délibération la meilleure façon de redynamiser les démocraties représentatives occidentales (Blondiaux, Manin, 2021).

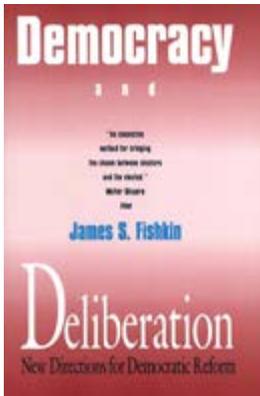
La conception délibérative de la démocratie met donc l'accent sur l'enjeu de la légitimation des décisions politiques. Une délibération de qualité augmente la qualité des décisions à travers le processus de *reason-giving* et la légitimité de la prise de décision. Les théories de la démocratie délibérative, qui étaient au départ centrées sur la manière de rendre la démocratie plus délibérative, se concentrent sur l'étude des conditions permettant à une discussion en petit groupe de respecter des critères procéduraux, et donc largement sur les mini-publics. Aux yeux de Chambers (2009), ce glissement tient au fait que les théoriciens sont persuadés qu'une délibération de qualité est impossible dans le cadre d'une démocratie de masse. La figure de James Fishkin (1991), à la fois théoricien politique et créateur du sondage délibératif occupe une place essentielle dans ce basculement (Talpin, 2019). C'est par son biais que prend la greffe entre les dispositifs qui expérimentaient le tirage au sort en Europe et aux États-Unis depuis les années 1970 et les nouvelles formes de mini-publics tirés au sort. De multiples fonctions leurs sont attribuées : être des espaces d'apprentissage de savoirs et savoir-faire que les citoyens pourront réinvestir dans d'autres espaces ; produire des recommandations ; évaluer l'action publique ou une décision ; informer l'opinion publique ; proposer des projets de loi ou de référendum, etc.

Les collectivités territoriales contribuent à l'essor de ce marché en lien avec la dimension procédurale/délibérative de la participation citoyenne. Elles font appel à des prestataires, et appellent les citoyens à débattre de problématiques locales (Fatin-Rouge Stéfanini, 2021). Des milliers de délibérations basées sur un tirage au sort ont lieu chaque année aux États-Unis et dans le reste du monde. L'implication des citoyens dans la définition des politiques publiques devient une bonne pratique standard. Les outils ont partiellement convergé à travers l'identification d'un socle de bonnes pratiques, au point que Mazeaud et Nonjon ont intitulé un article « Vers un standard participatif mondial ? » (2016). Selon ces chercheuses, la phase d'expérimentation a laissé place à une phase d'expansion industrielle, une thèse néanmoins discutée, puisque des praticiens de la participation suggèrent qu'il n'existe pas de recette clé en main qui garantisse le succès d'un dispositif : chacun d'entre eux est une expérience humaine singulière, fonction d'un contexte singulier (Brunet, 2013).

Le tirage au sort des mini-publics corrige en partie un défaut de la participation citoyenne, celui de manque de diversité sociale des publics présents. À ce titre on peut parler de réussite de ces dispositifs, parce qu'ils se sont améliorés et ont montré leur capacité à se saisir de tous les sujets, jusqu'aux plus complexes.

POUR ALLER + LOIN

Fishkin James,
Democracy and Deliberation, essai, 1991.



Cet ouvrage a contribué à importer le tirage au sort dans l'arsenal théorique et pratique de la démocratie délibérative. Le projet de Fishkin est de créer une « démocratie directe délibérative », par référence au tirage au sort dans l'expérience athénienne, mais dans les conditions de nos États-nations actuels. Il propose la création d'un dispositif délibératif tiré au sort original : le sondage délibératif. Son intérêt pour le tirage au sort s'inscrit dans un mouvement plus large, puisqu'on assiste dès les années 1970 à un regain d'intérêt pour ce procédé dans le champ politique.

James Fishkin cherche à concilier les impératifs d'égalité politique des citoyens et une légitimité des choix collectifs qui repose sur la délibération. Une dizaine d'années après la parution de cet essai, les mini-publics basés sur le tirage au sort sont plébiscités par la théorie délibérative, les études empiriques de la délibération à partir de tels dispositifs se multiplient, et le tirage au sort est au cœur du débat théorique.

Barthe Yannick, Callon Michel, Lascoumes Pierre,
Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique, 2001.



L'ouvrage soutient que les controverses portant sur les enjeux scientifiques et industriels, nombreuses depuis les années 70 (pollution, nucléaire, sida, OGM, etc.) peuvent renouveler notre rapport à la démocratie. Pour les auteurs, notre relation à la science est caractéristique de la « démocratie délégative », un modèle qui repose sur une séparation rigide entre représentants politiques et mandataires, doublée d'une séparation entre savants et profanes.

Cette double délégation pose de nombreux problèmes : fracture entre la masse des citoyens et une minorité d'experts et de décideurs, incapacité de la majorité des citoyens à peser sur des décisions qui engagent pourtant l'avenir, isolement des représentants et leur perte de contact avec « le réel » des représentés, science efficace dans un sens technique et étroit mais génératrice d'effets contre-productifs, etc.

Les auteurs reprennent ainsi nombre des critiques adressées à la démocratie représentative par les partisans de la démocratie participative. En réponse à ces enjeux, ils appellent à généraliser les forums « hybrides », qui ont le double avantage d'élargir la production de connaissance et la prise de décision à une pluralité d'acteurs, et de re-politiser les questions de science et de technique.

Cet ouvrage a connu un grand succès, il a diffusé dans le monde académique la notion de démocratie « dialogique », il a accompagné la tendance à l'opérationnalisation des sciences sociales pour « démocratiser la démocratie ». Il a été critiqué parfois pour sa vision irénique d'un monde où toute opposition peut se résoudre à condition que l'on trouve les bonnes formes de discussion, et parce que les auteurs n'apportent pas de véritable solution à l'inégalité des acteurs devant le débat.

Loïc Blondiaux,
Le nouvel esprit de la démocratie, 2008.



Un livre charnière. Dès 2008, l'auteur décrit avec clairvoyance l'institutionnalisation de la démocratie participative, les opportunités qu'elle représente pour l'action publique (élargissement des points de vue pris en compte, fin de l'hégémonie des médias de masses et les sondages sur le débat public, généralisation d'un principe de débat citoyen préalable à la décision publique, etc.) ainsi que ses limites (réduction à la démocratie de proximité, reproduction des inégalités politiques, risque d'instrumentalisation des dispositifs, absence d'influence sur la prise de décision), observées à l'issue d'une bonne dizaine d'années de pratique.

Sur le mode prospectif, Blondiaux élabore dans l'ouvrage une série de recommandations :

- prendre au sérieux les conditions matérielles de discussion
- encourager l'émergence d'acteurs capables d'animer le débat de façon neutre
- promouvoir une constitution démocratique mixte (en institutionnalisant certains dispositifs)
- jouer sur la complémentarité des dispositifs
- faire en sorte que le rôle de la participation ne demeure pas uniquement consultatif
- pallier enfin les logiques d'exclusion sociale caractéristiques du fonctionnement démocratique actuel

Ces recommandations apparaissent toujours valables quinze ans plus tard. On les retrouve d'ailleurs dans les publications les plus récentes.

Yves Sintomer, *Du savoir d'usage au métier de citoyen ?*, *Raisons politiques*, 2008.



L'article cherche à clarifier ce que recouvrent les expressions «savoirs citoyens», «savoir ordinaire» ou «savoir d'usage» (souvent employées indistinctement) en détaillant trois ensembles de «savoirs» mobilisables dans les démarches participatives :

- La raison ordinaire, qui désigne une forme de sagesse citoyenne accessible à tous, caractérisée par deux variantes : le «savoir d'usage» qui se base sur l'expérience individuelle pour influencer la prise de décision collective ; et le «bon sens», c'est-à-dire la capacité de jugement sur des problèmes ne requérant pas d'expertise spécifique.
- L'expertise citoyenne, qui reconnaît aux individus un savoir issu de leur quotidien. Elle inclut l'expertise d'usage, le savoir professionnel diffus, l'expertise par délégation et la contre-expertise. Ce concept valorise l'expérience personnelle et la compétence technique des citoyens.
- Le savoir politique, qui décrit la compétence politique acquise à travers l'éducation et la socialisation.

Ce faisant, l'article est une manière de reconsidérer les démarches de participation au prisme des catégories de savoirs qu'ils cherchent à solliciter. On peut supposer qu'une bonne adéquation entre le dispositif proposé et le type de savoir mobilisé est susceptible d'apaiser et de favoriser la participation des citoyens.

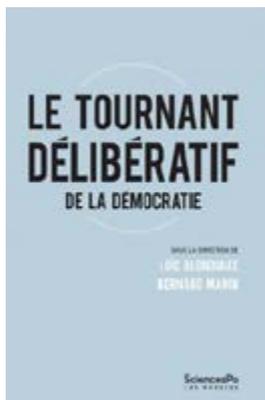
Peu importe le type, l'auteur postule que si la résorption du savoir des professionnels de la politique dans un savoir politique plus générique est improbable, l'appui sur les savoirs citoyens est susceptible de contribuer à redynamiser la politique dans son ensemble.

Christophe Chabrot, *La démocratie locale*, article, 2018.

À partir d'une analyse du fondement juridique de nos institutions, Christophe Chabrot énonce que le pouvoir au niveau local reposant non sur le peuple mais sur les habitants. La démocratie locale ne peut alors être qualifiée de démocratie, mais de «démocratie» (pouvoir des habitants). Cette approche amène à décaler nos perceptions de la démocratie et de la participation à l'échelle locale, y compris dans sa mise en œuvre. Si les habitants sont la source et l'aboutissement du pouvoir local, ils ont toute légitimité à influencer les décisions locales qui les concernent, par des systèmes de contrôle et d'intervention.

Cela appelle à inventer des modalités spécifiques de participation pour les gouvernements locaux, sans avoir besoin de se référer à ce qui existe au niveau national.

Loïc Blondiaux, Bernard Manin,
Le tournant délibératif de la démocratie, 2021.



Le livre présente un «troisième âge» de la théorie délibérative, après un âge normatif et un âge empirique. L'idée centrale est d'appréhender la qualité de la délibération publique comme le résultat d'un «système» intégrant non seulement des petits dispositifs délibératifs, mais aussi des institutions, des mouvements sociaux, des partis, des médias, des groupes d'intérêt organisés, etc. C'est la somme de ces expressions et la nature des relations qu'elles entretiennent entre elles qui forment en fin de compte la délibération publique.

Dans cette approche, le «système délibératif» permet d'accroître la légitimité de la prise de décision démocratique à condition de remplir une fonction épistémique (produire des préférences et décisions correctement informées), une fonction éthique (promouvoir le respect mutuel entre les citoyens) et une fonction démocratique (inclure des voix et des intérêts multiples sur une base égalitaire).

Le livre propose aussi des pistes pour renforcer la légitimité de la démocratie délibérative, parmi lesquelles :

- la délibération contradictoire dont le principe est de proposer plusieurs solutions opposées pour résoudre un problème politique ;
- le vote justifié : un bulletin de vote avec plusieurs choix de réponses représentant une justification ;
- le vote en deux temps avec des périodes intermédiaires pour optimiser le débat ;
- deux manières de conclure les processus de délibération : refléter la discussion (visibiliser les différends) ou formuler une résolution (omettre les dissensions préalables).

De nouveaux défis pour renforcer la légitimité de la démocratie participative

1. L'institutionnalisation et l'imbrication de la participation citoyenne

Les dispositifs participatifs se sont répandus dans le monde entier, y compris dans les démocraties illibérales et les régimes autoritaires. La notion de participation citoyenne s'est donc acclimatée à des contextes diversifiés. Dans un contexte général de dilution des frontières entre démocratie et autoritarisme, ces dispositifs ne se situent plus forcément dans une perspective de démocratisation des démocraties. La notion de « participation conservatrice », déclinaison de la problématique des « mobilisations conservatrices », désigne par exemple l'utilisation de la participation citoyenne pour la reproduction de l'ordre social et politique (Gourgues, Le Mazier, 2021).

Fort de cette dynamique, des chercheurs, intellectuels, élus et fonctionnaires appellent à étendre, à structurer et à institutionnaliser la participation citoyenne. En France, les propositions d'institutionnalisation frappent par leur ambition, par leur souci d'imbriquer la participation citoyenne dans l'édifice démocratique de manière à ce que les formes démocratiques se complètent et s'articulent, et par le rôle prééminent donné aux

autorités publiques pour créer et piloter ces dispositifs.

Le rapport Bernasconi (2022) remis au Premier ministre en est une excellente illustration. Il appelle à structurer juridiquement et opérationnellement un champ autonome de la démocratie participative, comme il existe un champ de la démocratie sociale, donnant lieu à plusieurs propositions. Parmi elles, l'appel à créer un « cycle délibératif national » portant sur des politiques publiques touchant aux grandes transitions afin d'associer participation citoyenne et délibération des corps intermédiaires, ou encore la proposition de donner un cadre législatif aux budgets participatifs. Dans la même perspective, des appels se multiplient pour une participation citoyenne institutionnalisée qui donne sa place à l'initiative et à l'interpellation citoyenne (Pech, 2023 ; Gourgues, 2023). En outre, les résultats formellement concluants des assemblées citoyennes ouvrent un débat sur leur institutionnalisation dans le processus de fabrication de la loi (Fourniau, Landemore, 2022).

2. Une redistribution potentielle du travail législatif

Parmi les expériences de mini-publics, certains d'entre eux ont ouvert un nouveau champ d'exercice, qui jusque-là relevait du domaine réservé des élus : celui qui consiste à légiférer. Sous le format des « assemblées citoyennes »¹, des citoyens ordinaires ont été mis en situation de législatrices et législateurs. Le premier exemple de travail quasi

législatif réalisé par une assemblée citoyenne est celui de la Colombie-Britannique au Canada, dont les 160 membres ont rédigé en 2004 une proposition de réforme électorale. D'autres cas similaires ont suivi, en Islande en 2010 lorsqu'une assemblée de 25 citoyens a rédigé une proposition constitutionnelle, et en Irlande en 2016, quand l'assemblée

1. Nous reprenons ici la distinction proposée par Yves Sintomer (2022) qui appelle jurys citoyens les dispositifs produisant des recommandations ou réflexions générales sur des questions d'intérêt public, et qui réserve le nom d'assemblées citoyennes aux processus délibératifs produisant des mesures de nature législative ou référendaire.

citoyenne irlandaise a recommandé de dépénaliser l'avortement (la recommandation mise au référendum par le Parlement s'est terminée par un vote en faveur de la proposition). La Convention citoyenne pour le climat et la Convention citoyenne sur la fin de vie en France s'inscrivent dans cette filiation, bien que dans le cas français, leurs propositions soient retravaillées par les parlementaires. Ces expériences confirment que des citoyens ordinaires sont capables, sur des sujets complexes, sensibles et clivants, d'élaborer des propositions de qualité voire de formuler l'esprit et les bases d'une loi.

Ces assemblées sont aussi capables de s'améliorer *in itinere*. Landemore et Fourniau (2022) ont ainsi exposé comment la Convention sur la fin de vie avait pu corriger des erreurs commises en début de cycle. L'apport de ces assemblées est jugé intéressant sur des sujets anthropologiques (fin de vie, avortement), pour s'affranchir de logiques partisanes et débloquer des situations (Schnapper, 2023). Elles peuvent contribuer à bâtir, à l'échelle nationale ou locale, des consensus que la démocratie représentative à elle seule ne parvient plus à construire. Cela ouvre la perspective de leur institutionnalisation dans le processus de fabrication de la loi, un sujet qui promet néanmoins d'être controversé.

3. Redéfinir la représentation politique ?

Les « assemblées citoyennes » suscitent des controverses et des questionnements fondamentaux parce qu'elles mettent les citoyens tirés au sort en position de quasi-législateurs ou de pré-législateurs. Peuvent-elles légitimement légiférer au nom du peuple ? Peut-on les assimiler à des parlements temporaires, comme le soutient Thierry Pech (2023) ? Une question centrale consiste à savoir si on peut qualifier leurs participants de représentants.

En fonction de la réponse donnée à cette question, le fonctionnement de nos démocraties peut en être changé. Par représentation, Hélène Landemore entend le fait d'agir pour le compte de quelqu'un d'autre qui est reconnu et accepté comme tel par un public pertinent : « Il est parfaitement possible d'envisager les citoyens tirés au sort comme des représentants démocratiques d'un nouveau genre, non-élus. Élargir notre conception de la représentation démocratique pour y inclure des formes non-électorales, c'est ouvrir un espace conceptuel pour penser la démocratie au-delà de sa forme électorale, certes dominante depuis 200 ans, mais au fond très imparfaite et même assez peu démocratique » (Landemore, 2021). Cela signifierait que la représentation pourrait être détachée de l'élection de représentants. La « démocratie ouverte » permet la mise en place de formes de représentations fondées sur le tirage au sort et l'auto sélection.

Un champ de réflexion et de débats dans la théorie politique est en train de s'ouvrir sur ce que pourraient être des « représentants citoyens ». Le

théoricien politique Mark Warren (2008) a proposé de décrire les participants auto-sélectionnés à des budgets participatifs comme des « représentants citoyens », parce que le nombre de participants dans ces processus est très faible par rapport à celui de la population, et parce que ces participants entretiennent avec la population une relation de représentant à représenté. De fait, il a été souvent observé dans les expériences de démocratie participative que des personnes peu nombreuses tiennent le rôle implicite de représentants, parce que finalement très peu de personnes tiennent un rôle clé. En analysant l'expérience participative de la commune de Saillans, Guillaume Gourgues et Clément Mabi (2018) avaient aussi constaté la forte ressemblance de ce système avec l'élection classique qui donne le pouvoir à peu de personnes qui y consacrent une large part de leur temps. Signal faible, Hélène Landemore remarque que de plus en plus de théoriciens empruntent au vocabulaire de la démocratie représentative pour qualifier les fonctionnements de la démocratie participative.

Si l'on décide de considérer les membres de mini-publics tirés au sort comme des représentants d'une population donnée, il devient également envisageable qu'ils prennent des décisions au nom de l'ensemble de cette population, comme le feraient des représentants élus. Une telle possibilité reste néanmoins très controversée, combattue par une majorité de politistes. Les propositions de donner aux mini-publics une fonction de décision ou de législation sont critiquées parce qu'elle produirait

un « élitisme délibératif » (Chambers, 2009 ; Pourtois, 2013). Confier un quelconque pouvoir de décision à ce type d'assemblée reviendrait à inventer la lotocratie, une autocratie dont les maîtres seraient simplement désignés par le hasard (Pech, 2021). Cette éventualité engendre de nombreuses questions : comment concevoir par exemple que les tirés

au sort représentent statistiquement ou sociologiquement l'ensemble d'une population, alors que l'expérience délibérative les a transformés (Lafont, 2015) ? Finalement, cela ne reviendrait-il pas à imiter la démocratie représentative, sans en avoir les garde fous (comptes à rendre, etc.) ?

4. Représenter la nature, représenter les générations futures ?

L'exercice de la citoyenneté, l'engagement politique et la participation citoyenne sont, en tendance, plus fortement liés à la défense de l'habitabilité de la planète, aux questions environnementales et climatiques, ainsi qu'à l'élargissement de la communauté politique pour prendre en compte les générations futures et les entités qui ne peuvent se représenter elles-mêmes. Cela donne lieu à de nouvelles questions et à une effervescence de propositions pour imaginer de nouvelles institutions délibératives.

Bruno Latour a imaginé le concept d'un « Parlement des choses », un lieu de repolitisation, où l'on expose les désaccords, pour faire entrer en politique un certain nombre de sujets. Dominique Bourg et Kerry Whiteside (2010) ont appelé à ce qu'une voix puisse être donnée à la nature dans le cadre d'institutions nouvelles. L'Assemblée citoyenne du futur proposée par Dominique Bourg (2017) est une nouvelle institution visant à intégrer systématiquement et en permanence la considération du long terme dans l'élaboration des lois et des politiques publiques.

Des chercheurs ont appelé à ce que de nouvelles institutions participatives et délibératives puissent voir le jour, pour prendre en compte des temporalités et des réalités que le système représentatif peine à appréhender. En 2009, Pierre Rosanvallon imaginait la création d'une institution spécifiquement destinée à contrecarrer la dictature de l'urgence qui enferme l'action politique dans des perspectives à court terme, une « Académie du futur », composée d'experts et de représentants de la société civile, indépendante, insérée dans le processus législatif et ouverte au débat public (Champon, Marinese, 2011).

De telles propositions ne consistent pas à simplement amener la participation citoyenne sur le terrain de l'environnement et du climat, mais de repenser les conditions de cette participation pour l'adapter aux « réalités » qu'il s'agit d'appréhender. Comment prendre en compte « ceux qui ne votent pas » ou ne peuvent se représenter eux-mêmes, comme les générations futures et la nature ? Comment représenter l'intérêt d'un fleuve par exemple ? Des premières initiatives sont apparues, pas forcément où on les attendait².

5. Le numérique pour redynamiser la participation ou pour dynamiser la démocratie ?

Le déploiement et l'usage croissant des outils numériques impactent nos démocraties, le fonctionnement des partis politiques (Gerbaudo, 2022), la formation de l'opinion publique et la manière de débattre. Les logiques sociales de l'Internet et notamment l'horizontalité dans la production

et la diffusion des savoirs et des croyances, ont permis à la société civile de s'autonomiser dans la constitution d'opinions, mais ces opinions tendent à être de plus en plus agrégées dans des bulles informationnelles et clivées par les logiques algorithmiques qui structurent les réseaux sociaux.

2. *Faith in Nature* est par exemple devenue la première entreprise à donner un siège à la nature au sein de son conseil d'administration, en tant que directeur non-exécutif.

Il s'ensuit une hausse de la polarisation politique, la «brutalisation» des débats, des problèmes posés par l'existence de définitions divergentes de la réalité, des manipulations de plus en plus fréquentes des scrutins politiques. Autant de facettes de transformations qui suscitent désormais davantage l'inquiétude que l'espoir (Bronner, 2011).

La participation en ligne, notamment, reste limitée et peine à produire des effets. Les études indiquent que les publics mobilisés politiquement en ligne sont plus jeunes que les publics politisés, mais que pour le reste ils présentent les mêmes grandes caractéristiques sociologiques que les publics d'ordinaire les plus mobilisés «hors-ligne» (militants de partis politiques, participants aux dispositifs de démocratie participative, votants assidus, etc.).

Internet n'améliore pas la participation citoyenne. Alors que, dans les années 1990, les premiers développements d'Internet nourrissaient des espoirs de démocratisation (accès aux connaissances, mobilisation des jeunes ...), le numérique est surtout un facteur de déstabilisation des démocraties dans la revue de la littérature. La plupart des espoirs démocratiques et d'émancipation des origines d'Internet sont aujourd'hui déçus (Badouard, 2017).

Il reste que les évolutions constatées imposent de penser la participation citoyenne dans ce contexte profondément renouvelé : à l'heure des *fake news*, comment construire les faits sur lesquels on débat ? Peut-on délibérer quand tout le monde ne partage pas la même définition de la réalité ?

6. Participer oui, mais à quelle échelle ?

Beaucoup s'intéressent de près aux atouts des différents échelons territoriaux pour accompagner la relocalisation du politique, qu'elle soit municipale (Bookchin, 2022), métropolitaine (Luce, 2020) ou biorégionale. Pour certains, ce changement d'échelle est l'opportunité d'inventer de nouvelles formes de citoyenneté adaptées aux dimensions et aux caractéristiques des territoires politiques (Vanier, 2018).

En parallèle, la pensée des communs fait voler en éclat la dichotomie public/privé et ouvre la porte à des réappropriations citoyennes à plusieurs échelles. Celles-ci, nécessairement, appellent de nouvelles formes d'organisation et de participation politiques, ne serait-ce que pour assurer la gestion et la protection des communs (mais aussi la fermeture des «communs négatifs») (Monnin, 2023).

POUR ALLER + LOIN

Dominique Bourg, Kerry Whiteside,
Vers une démocratie écologique. Le citoyen, le savant et le politique, 2010.



L'anthropocène pose des problèmes à la démocratie représentative. Une question d'échelle (les enjeux sont planétaires, les élus le sont dans les limites d'une circonscription). Une question de visibilité et de temporalité des phénomènes. Et enfin l'imprévisibilité de ceux-ci quand «gouverner c'est prévoir». Cette réduction de l'écoumène va à l'encontre de la conception moderne de la liberté comme satisfaction sans limite des désirs individuels. Ainsi l'intérêt général comme agrégation des intérêts individuels ne nous permet pas de conjuguer l'individu et la collectivité.

Alors qu'il peut apparaître légitime de s'interroger sur la possibilité de recourir à des formes plus coercitives de gouvernement, l'ouvrage de Bourg et Whiteside incarne l'idée opposée : celle qui considère que la démocratie et l'association du plus grand nombre au processus de décision constituent la solution et non le problème à l'impératif de transition. Au risque de surévaluer la puissance du politique, les vertus des conventions citoyennes et les orientations participatives des citoyens.

Les auteurs plaident alors pour une nouvelle architecture de la décision. «L'objectif de la démocratie écologique est d'instaurer un circuit de communication et de réflexion d'un autre type que la représentativité», notamment à travers la promotion de la participation citoyenne, mais aussi l'introduction des ONG environnementales dans les institutions comme partenaires sociaux. Enfin les auteurs envisagent de nouvelles institutions (une Académie du futur, un nouveau Sénat) et l'introduction de procédures délibératives à l'Assemblée.

Gérald Bronner,
Apocalypse cognitive, essai, 2011.



Selon son analyse nous sommes dans une situation inédite puisque jamais, dans l'histoire de l'humanité, nous n'avons eu autant de temps libre et de disponibilité mentale et jamais nous n'avons disposé d'autant d'informations, à cause d'Internet et des réseaux sociaux. Dans ce «marché cognitif», dérégulé, chacun a la possibilité d'émettre et de recevoir des informations, des explications implicites ou explicites du réel, des croyances. Dans cette concurrence généralisée des idées, l'enjeu est de capter l'attention. Alors qu'on pensait que dans un marché libre, les meilleurs idées, fondées sur la raison et le vrai l'emporteraient, c'est le contraire qui se produit.

L'analyse de Gérald Bronner apporte des éléments utiles pour comprendre pourquoi les produits de la crédulité et de l'addiction suscitent plus d'intérêt et circulent plus vite sur Internet que les produits rationnels. S'ils s'imposent, c'est que ce sont de «meilleurs produits», plus efficaces du point de vue du fonctionnement de nos cerveaux, attirés par le spectaculaire, l'intuitif, le conflictuel, le sexuel. Le web est ainsi devenu le lieu planétaire des *fake news* et de «l'influçage». Son analyse permet de comprendre le succès des minorités croyantes, des complotismes, le phénomène de polarisation, la difficulté à convaincre avec des éléments rationnels. Il voit dans la période actuelle un défi majeur pour la rationalité. Mais son appel à réaffirmer la valeur de la rationalité et la philosophie des Lumières ne donne pas lieu à des propositions véritables. Sur le plan théorique, il fait partie d'un courant de la recherche fécond qui cherche à comprendre le réel en s'appuyant à la fois sur des variables sociologiques et sur des invariants biologiques, ici le fonctionnement du cerveau.

Romain Badouard,
Le désenchantement de l'internet. Désinformation, rumeur et propagande, 2017.



L'ouvrage propose une synthèse de travaux démontrant la fin des illusions sur les enjeux politiques d'Internet.

La participation citoyenne en ligne n'améliore pas nécessairement la démocratie :

- Elle est souvent limitée à des actions symboliques sans impact réel sur les décisions politiques
- Les plateformes en ligne sont souvent conçues avec des règles et des logiques qui peuvent influencer ou limiter la manière dont les citoyens participent.
- Les pratiques participatives en ligne se stabilisent. Après une période d'innovations portée par les CivicTech, les codes du web 2.0 sont aujourd'hui pleinement intégrés dans les outils utilisés.
- Les réseaux sociaux jouent un rôle paradoxal sur l'information et l'expression citoyenne.
- Ils accompagnent incontestablement un mouvement d'autonomisation de la société civile dans sa manière de se construire des opinions collectives. En même temps, ils participent à la standardisation des informations accessibles (bulles de filtres, jeu des algorithmes, etc.) voire à la propagation de *fake news*.
- À l'inverse des médias de masse qui favorisent l'opinion majoritaire, le modèle politique porté par Internet est plutôt celui du pluralisme radical, où les conflits de valeurs sont rendus particulièrement visibles. Les réseaux sociaux, en particulier, assouplissent les carcans sociaux qui pèsent sur nos prises de parole politiques conventionnelles. Mais la brutalisation des débats en ligne entraîne un phénomène d'évitement pour de nombreux internautes, qui préfèrent rester en dehors des discussions politiques en ligne.

Dominique Bourg,
Inventer la démocratie du XXI^e siècle. L'assemblée citoyenne du futur, 2017.



Composée de trois collèges de 50 personnes chacun (citoyens ordinaires tirés au sort, spécialistes de l'environnement et membres de la société civile organisée), l'Assemblée citoyenne du futur proposée par l'auteur dans cet ouvrage est une nouvelle institution visant à intégrer systématiquement et en permanence la considération du long terme dans l'élaboration des lois et des politiques publiques, notamment en créant un lien entre les connaissances scientifiques sur l'environnement et l'action politique, tout en impliquant activement les citoyens.

Deux conditions principales doivent être remplies :

- une désignation des membres minimisant les conflits du présent,
- des pouvoirs adéquats pour garantir la prise en compte du long terme dans la législation.

Quatre pouvoirs spécifiques sont proposés pour cette Assemblée : l'initiative législative spécialisée, l'alerte législative, la demande de nouvelle délibération de la loi, et la saisine du Conseil constitutionnel. Un Haut Conseil du long terme est aussi recommandé pour une veille scientifique éclairant le gouvernement, les parlementaires et les citoyens. De nouveaux principes constitutionnels, liés aux défis de l'Anthropocène, devraient aussi soutenir cette Assemblée, comme le principe de non-régression du droit de l'environnement et le respect.

Martin Vanier,
Contre la «métropolisation» ou pour l'audace démocratique ?, 2018.



Le postulat de cet article engagé est que la métropole est un système multi-échelle de territoires, pris dans des réseaux qui les insèrent dans la mondialisation. Par conséquent, ce n'est pas un territoire politique au sens traditionnel dans lequel doit se construire un collectif pseudo-souverain de plus, quelque part entre la commune et le département ou la région.

Au contraire, la métropole constitue un cadre opportun pour inventer d'autres droits politiques émancipateurs permettant à chacun d'accéder au contraire aux clés de ce monde multi-échelle. Cela implique :

- d'abandonner l'idéal d'une communauté politique fixe et stable, ce que n'est jamais la population d'une métropole, pour imaginer un contrat démocratique associant des individus singuliers dotés de droits collectifs,
- de consentir à une autre acception de la citoyenneté que celle qui se réfère encore et toujours à l'habitant, au risque de réduire les dynamiques de la démocratie locale à celle d'un «syndicat de copropriétaires».
- L'auteur formule notamment trois propositions concrètes pour relancer la démocratie à l'échelle des métropoles :
- le mandat multiscale,
- la délibération des réseaux, qui consiste à intégrer les intérêts territoriaux et les intérêts qui se construisent à travers les réseaux et les usages collectifs propres à une métropole (ex : infrastructures de mobilité, approvisionnement alimentaire), dont le périmètre dépasse largement les limites territoriales,
- la démocratie contributive, basée sur le «faire» plutôt que sur l'avis, sur l'action plutôt que sur le contrôle, sur les projets plutôt que sur leur empêchement vigilant.

Marine Luce,
Les mobilisations contre la Métropole, pour un renouveau du mode d'engagement citoyen dans la ville, 2020.

La métropolisation n'est pas sans effet sur participation citoyenne (ex : comment parvenir à une politique participative cohérente sur un territoire où les communes peuvent avoir des intérêts divergents face à l'institution ?).

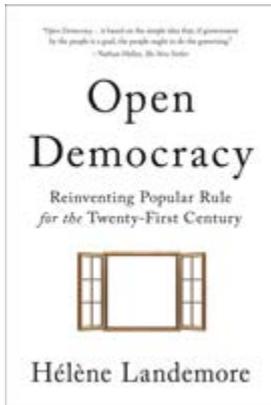
Tout le paradoxe pointé par l'autrice est le suivant : si les métropoles font encore aujourd'hui l'objet d'un certain déficit démocratique (même si le cas de la Métropole de Lyon se distingue avec l'instauration récente du suffrage universel direct), les citoyens, par construction de mobilisations urbaines contre la métropole elle-même participent à faire de cet espace un enjeu urbain, démocratique et politique.

L'article dresse une typologie des formes d'engagements contestataires à l'échelle de la métropole :

- l'interpellation, contre les projets urbains métropolitain et pour la défense de biens communs,
- la désobéissance civile, contre l'idée même de métropole (vécue comme imposée et non-discutée) comme incarnation locale du paradigme néolibéral,
- l'intervention (multiforme) dans le jeu politique et le cadre institutionnel, contre la gouvernance métropolitaine, le verrouillage politique et/ou les logiques de pouvoirs.

De là, la question qui se pose pour l'institution est : que faire de ces contestations ? L'autrice y voit une manière de redéfinir les priorités du développement urbain : «on entend par démocratisation des métropoles la construction d'espaces politiques pluralistes et autonomes dans lequel se confrontent les citoyens participant à faire advenir un jeu démocratique et la construction d'opinions vis-à-vis du devenir de la ville et du modèle de ville qu'ils souhaitent voir advenir».

Hélène Landemore,
*Open democracy. Reinventing Popular Rule
 for the Twenty-First Century*, 2020.



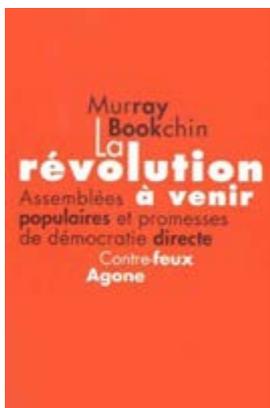
Landemore propose de repenser la représentation pour la rendre démocratique, pour l'ouvrir aux citoyens ordinaires. Par représentation, l'auteure entend : le fait d'agir pour le compte de quelqu'un d'autre qui est reconnu et accepté comme tel par un public pertinent. Elle force la notion de démocratisation pour juger les représentations à l'aune du caractère égalitaire et inclusif de la procédure de désignation du représentant. La démocratie ouverte se distingue de la démocratie directe par la mise en place de formes de représentations fondées sur le tirage au sort et l'auto sélection.

L'autrice distingue 5 principes de la démocratie ouverte : le droit à la participation, la délibération, le principe majoritaire, la représentation démocratique et la transparence. Elle souligne néanmoins les obstacles et enjeux de cette forme démocratique : risques de captation par des groupes minoritaires, glissement vers une participation furtive, comment responsabiliser les gouvernants, comment passer à l'échelle, etc.

Ainsi, des deux principes de démocratie mis en avant par Hélène Landemore, à savoir l'égalité et l'inclusivité, l'élection joue – imparfaitement – sur les deux tableaux, alors que le tirage au sort maximise l'égalité, mais au prix de l'inclusivité (en tout cas pour le citoyen qui n'a pas eu la chance d'être tiré au sort et qui ne peut donc plus participer à la vie publique), rejoignant de ce point de vue l'analyse de C. Lafont.

L'auteure propose donc une nouvelle approche de la démocratie, centrée sur le concept de « mini-public ouvert », un groupe de citoyens sélectionnés aléatoirement pour définir les lois et les politiques de manière délibérative, en lien avec le public plus large.

Murray Bookchin,
*La révolution à venir. Assemblées populaires et promesses
 de démocratie directe*, 2022.



La vision de Murray Bookchin repose sur le concept du communalisme libertaire, qui vise à transformer la société en mettant l'accent sur la démocratie directe et la participation citoyenne. Il critique à la fois le marxisme et l'anarchisme traditionnel, tout en cherchant à intégrer les éléments positifs de ces deux courants de pensée.

Le municipalisme ou communalisme repose sur une structure décentralisée et fédéraliste, où les décisions sont prises par consensus et où les communautés locales peuvent s'organiser en réseaux pour coopérer et résoudre des problèmes communs. Il met également l'accent sur la participation active des citoyens dans la vie politique, encourageant l'émergence de forums populaires et de conseils locaux où les décisions sont prises de manière collective.

L'objectif ultime du municipalisme libertaire est de créer une société égalitaire, écologiquement durable et démocratique, où le pouvoir est distribué de manière équitable et où les citoyens ont une réelle influence sur les décisions qui les concernent. De ce point de vue, son approche démocratique s'éloigne de la démocratie participative à proprement parler en remettant en question l'idée même de « représentation » qui est la base du postulat de la démocratie participative.

Patrick Bernasconi,
Rétablir la confiance des Français dans la vie démocratique.
 Rapport au Premier Ministre, 2022.



De manière globale, la mission formule trois catégories de propositions :

- Optimiser les dispositifs participatifs existants, tant à l'échelle locale que dans certaines politiques publiques.
- Structurer juridiquement et opérationnellement un champ autonome de la démocratie participative, comme il existe un champ de la démocratie sociale.
- Créer un véritable « cycle délibératif national » portant sur des politiques publiques touchant aux grandes transitions afin d'associer participation citoyenne et délibération des corps intermédiaires, tout en préservant les prérogatives du gouvernement et du législateur.

Sur la participation citoyenne au niveau local, le rapport considère qu'elle repose avant tout sur la motivation des élus, qui sont souvent confrontés au désintérêt des citoyens face à des méthodes inadaptées. En outre, le cadre normatif de la participation locale n'est pas encore stabilisé.

La mission préconise de rendre plus effectif et moins procédural le droit de la participation à l'échelle locale :

- Consacrer un véritable droit de pétition local (saisine par 10% des électeurs et/ou résidents)
- Développer les conventions citoyennes locales,
- Ouvrir la possibilité d'un référendum local d'initiative partagée,
- Passer d'une logique de l'instance à une logique de projet en matière de participation locale
- Donner un cadre législatif sécurisé aux budgets participatifs

Hélène Landemore, Jean-Michel Fourniau,
Les assemblées citoyennes, une nouvelle forme de représentation démocratique ?, article 2022.



Les chercheurs se penchent sur les cas récents et peu nombreux des assemblées citoyennes tirées au sort, qui sont une forme spécifique de mini publics. Ces dispositifs qui ont une vocation pré-législative peuvent-ils démocratiquement et légitimement légiférer au nom du peuple ? Ils posent la question aujourd'hui saillante dans la théorie politique des conditions démocratiques d'une représentation non électorale et de la légitimité de nouvelles formes de représentation politique dans un système délibératif élargi.

Le recours aux processus délibératifs questionne spécifiquement la possibilité pour une assemblée tirée au sort de prendre des décisions au nom de l'ensemble de la population, comme le feraient des représentants élus. Leur introduction à la revue situe la réflexion sur ce que sont des «représentants citoyens» dans les débats contemporains de la théorie politique. Des citoyens tirés au sort construisent un rôle de représentation politique, un «devenir représentant» qui excède leur mandat initial, en général limité à réduire le fossé entre la population et les élus.

Paolo Gerbaudo,
Le parti plateforme. La transformation des organisations politiques à l'heure du Big Data, article, 2022.

À partir de l'étude des Partis Pirates européens, du Mouvement 5 étoiles italien et du parti espagnol Podemos, Paolo Gerbaudo propose la terminologie de «parti plateforme» ou «parti digital», pour décrire les nouvelles forces politiques organisées à partir d'une plateforme numérique et de la participation en ligne.

Le parti plateforme reflète le mode de production des sociétés numériques, à l'image du parti de masse qui incarnait l'organisation politique à l'ère industrielle. Il repose sur trois éléments : 1) l'usage des plateformes grand public et de rassemblement des soutiens, ce qui a pour effet la disparition des échelons intermédiaires qui caractérisaient les partis antérieurs, soit une «désintermédiation» et une «réintermédiation» autour de la plateforme ; 2) une «hyperbase», celle des soutiens actifs de l'organisation, appelée à un participationnisme intense sur les espaces de discussion et de prise de décision ouverts sur la plateforme ; 3) un «hyperleader» charismatique, qui dispose d'un fort pouvoir et d'une grande liberté d'action.

Dans la durée cependant, Paolo Gerbaudo souligne que les partis plateformes sont confrontés aux limites de la démocratie directe et aux défis de l'institutionnalisation.

Un malaise : jamais le constat n'a été aussi étayé d'une participation citoyenne en échec au regard de ses objectifs

1. La démocratie participative s'est retournée contre ses objectifs initiaux

L'optimisme sur le déploiement de la participation citoyenne décrit en première partie est néanmoins tempéré. Les limites et les contradictions des dispositifs de participation citoyenne sont de plus en plus documentées. Dans un article de 2008, Loïc Blondiaux écrivait qu'elles vont « jusqu'à nous interroger sur un possible retournement de la

démocratie participative contre les objectifs dont elle se réclame » (2008). Une quinzaine d'années plus tard, c'est bel et bien un retournement qui se dégage des constats établis par la plupart des participationnistes. Au sein de la sociologie politique, le courant critique sur la participation citoyenne a largement imposé sa lecture.

LA PARTICIPATION CITOYENNE COMME MOYEN DE DÉSARMER LA CRITIQUE SOCIALE

Le premier constat des chercheurs est que participation citoyenne mise en place par les institutions est en quelque sorte déloyale, puisqu'elle n'a contribué qu'exceptionnellement à accroître leur pouvoir dans la prise de décision, contrairement à ce qui est souvent affiché. La plupart des mini-publics n'ont pas d'impact sur les décisions publiques, émettant des recommandations qui restent le plus souvent lettre morte (Talpin, 2019 ; Duval, 2020). Les gouvernés sont largement tenus à l'écart de la prise des décisions essentielles, puisque des pans entiers de la vie collective sont soustraits à la délibération, du fait du choix des thèmes soumis à discussion (Lee, 2014 ; Duval, 2020). Le champ de la participation, souvent vague et non contraignant, laisse aux autorités une marge de manœuvre importante dans la mise en place de la participation comme dans l'attitude à suivre face aux avis exprimés.

du système politique mais plutôt la consolidation de sa légitimité et de son efficacité. Les processus font l'objet de limites importantes. Les institutions les utilisent comme outil de gouvernement, pour tenter de se relégitimer, voire, dans une version plus manichéenne, pour construire le consentement des populations, neutraliser les conflits (Lee, 2014), en désarmer la contestation.

Une partie des chercheurs estime que ces processus de neutralisation sont inhérents aux procédures participatives et délibératives. Le phénomène de dépolitisation apparaît alors comme une conséquence de la professionnalisation de la participation citoyenne, phénomène à l'origine d'un « tropisme procédural » qui tend à faire du processus de participation une fin en soi, au détriment du contenu des actions ou des décisions qui en découle (Mazeaud et Nonjon, 2018).

En près de trente ans, la participation citoyenne s'est donc montrée inutile pour diminuer les inégalités sociales et économiques (Dacombe, Parvin 2021). En résumé, la conception de la participation s'est rétrécie : son objectif n'est plus une transformation

D'autres chercheurs penchent pour la théorie de la stratégie délibérée, sciemment mise en place par les autorités selon un agenda caché. Guillaume Gourgues soutient ainsi que l'intensification du recours aux dispositifs institutionnels de

participation au cours des années 2000 renverrait à un projet global de désarmement de la critique sociale et politique. Dans le régime qu'il qualifie d'«autoritarisme participatif», la participation est un instrument de management des politiques publiques et de consultation destiné à neutraliser la conflictualité sociale (Gourgues, 2013 et 2023 ; Gourgues et Mazeaud, 2022). La thèse selon laquelle la participation institutionnelle participe d'une entreprise de dépolitisation est communément admise par un grand nombre de participationnistes français (Gourgues, Mazeaud, Nonjon, Talpin, Duval, etc.). Les commanditaires et des consultants en charge de ces dispositifs pour les administrations et les collectivités locales auraient pour objectif de faire exister ces exercices participatifs pour eux-mêmes, sans se préoccuper des résultats. Cette «technicisation» de la démocratie participative nous installerait dans une «démocratie procédurale». La technicisation est pourvoyeuse de dépolitisation.

Ces analyses peuvent surprendre puisque le monde académique a longtemps plaidé pour que les procédures de démocratie participative deviennent «une composante standardisée du fonctionnement démocratique» (Sintomer, Bacqué, 2010), et que des chercheurs ont œuvré à améliorer les

L'INUTILITÉ DE LA PARTICIPATION

Il n'y a qu'un pas pour déclarer cette participation citoyenne inutile. Rod Dacombe et Phil Parvin (2021) dressent le constat d'inutilité de la participation. La participation citoyenne n'a quasiment pas d'impact sur le fonctionnement démocratique (Duval, 2020). Selon eux, ce sentiment est partagé par une bonne partie du public. C'est même un motif important de non-participation identifié dans la thèse de doctorat de Vincent Jacquet puis dans l'ouvrage qu'il en a tiré (2020). Jusque-là, des citoyens expliquaient leur désaffection à l'égard des élections par le fait

LA PARTICIPATION CITOYENNE NE RÉPOND PAS À LA CRISE DÉMOCRATIQUE, QUI S'EST MÊME APPROFONDIE

Alors même que la participation citoyenne se développait à travers de multiples dispositifs, la crise démocratique n'a cessé de s'approfondir, et de nouveaux symptômes de crise sont apparus — développement d'une post-démocratie, essor des régimes autoritaires, remise en cause partielle de l'état de droit en raison de la pérennisation de

procédures par leurs études monographiques, et parfois même ont inventé des dispositifs.

Ces thèses de la dépolitisation et de l'instrumentalisation s'appliquent à des outils particuliers, telle l'enquête publique — dont l'objectif selon l'historien Frédéric Graber (2022) n'est pas de mesurer l'utilité publique d'un projet, décidée à priori, mais de s'assurer de la bonne prise en compte des normes et obligations par les porteurs de projets de manière à rendre le projet inattaquable —, ou le tirage au sort de mini-publics, qui en sélectionnant des citoyens le plus souvent sans affiliation associative ou partisane, revient à constituer un public docile (Talpin, 2019) : «La façon dont s'en sont saisis tant la recherche sur la démocratie délibérative que la plupart des acteurs politiques a contribué à dépolitiser le tirage au sort, en en faisant un instrument, une procédure, exportable au prix d'une perte de sa radicalité politique». Ces chercheurs s'accordent donc sur ce diagnostic d'une participation citoyenne dépouillée de sa radicalité politique dans le cadre de sa mise en œuvre par les autorités et d'un processus de dépolitisation qui a gagné l'ensemble de la boîte à outils de la démocratie participative et délibérative.

que leur vote n'allait rien changer. Ils expliquent désormais qu'ils ne participent pas à des dispositifs participatifs pour la même raison. Ce sont les citoyens les plus politisés, éduqués et convaincus que l'implication citoyenne change les choses qui acceptent le plus de participer. Cela dément l'idée que la démocratie participative peut réparer la confiance envers les élus et le pouvoir. Déception et sentiment d'inutilité des expériences participative ont provoqué aussi le retrait de nombreuses associations.

l'état d'urgence (Henette-Vauchez, 2022)... —, ce qui affaiblit l'idée que la participation citoyenne est une voie de sortie de crise. Le diagnostic posé dès les années 1980, sans cesse repris depuis, d'une crise des démocraties occidentales n'a cessé d'être réévalué. Non seulement la défiance envers les responsables politiques a poursuivi sa tendance à la

hausse, mais la défiance des élus s'est généralisée dans la plupart des démocraties contemporaines³. La défiance a tellement progressé en France qu'elle a restructuré l'espace politique. Selon Yann Algan, Elisabeth Beasley Daniel Cohen et Martial Foucault (2019), une nouvelle polarité divise les citoyens en deux camps, les confiants qui votent majoritairement pour Emmanuel Macron depuis 2017 et les défiants qui votent majoritairement pour le Rassemblement National. Dans les typologies qui permettent de saisir le rapport au politique des individus, la figure du citoyen défiant est devenue courante (Jacquet, 2020).

Il est troublant de voir des chercheurs persuadés des bienfaits de la participation constater que les expériences participatives contribuent à renforcer la défiance des citoyens à l'égard du politique, ces derniers se sentant bien souvent trompés ou instrumentalisés. Il en ressort de la frustration

LE RISQUE DU CONFLIT DE LÉGITIMITÉS

Depuis les premières expériences de démocratie participative, le risque le plus important qui a été identifié à son extension est celui d'une remise en cause de la légitimité des institutions classiques de la démocratie par une légitimité, concurrente, qui serait donnée à ces dispositifs participatifs.

Quand ces expériences durent, elles instaurent selon Pierre-Henry Tavoillot (2020) une «représentation bis» qui fragmente la légitimité du pouvoir au lieu de la renforcer. Ce risque, régulièrement mis en

et un renforcement de la crise du système représentatif. Au titre des effets contraires, Carole Pateman (1992), regrette que le déploiement de la démocratie participative ait renforcé le modèle du citoyen consommateur, qui défend ses intérêts, soit précisément le modèle du choix rationnel qui forme l'anti-référence des tenants de la *participatory democracy*.

Assez étonnamment, les participationnistes mettent au compte d'un «mésusage» le fait que la participation citoyenne ne tienne pas ses promesses, et continuent à y voir un projet à réaliser. Ils font de ses «limites» autant de défis à surmonter, auxquels ils apportent des propositions sans cesse renouvelées. Dans cette fuite en avant, les mots utilisés ont, désillusion oblige, perdu leur pouvoir d'entraînement, ce qui pourrait expliquer les glissements de terminologies (démocratie participative/participation citoyenne par exemple).

avant par les détracteurs de la démocratie participative est, nous l'avons vu, aujourd'hui réactualisé par le débat entre chercheurs sur le statut de représentants que pourrait avoir les participants des mini-publics. Ce risque reste jusqu'à présent surtout théorique étant donné le très faible impact de la démocratie participative, signale moins une limite de la démocratie participative qu'une injonction à penser l'articulation entre la participation citoyenne et les autres institutions et modalités démocratiques.

«LES CITOYENS SONT EN DEMANDE DE PARTICIPATION» : UN POSTULAT ÉBRANLÉ

Une autre limite structurelle de la démocratie participative est de mieux en mieux identifiée : le très faible nombre de citoyens prêts à s'investir dans de tels dispositifs. Des travaux ont mesuré le pourcentage d'une population qui accepte de participer aux démarches participatives institutionnelles qui lui sont proposées : le chiffre le

plus fréquent tourne autour de 1%. L'idée souvent émise d'une demande de participation des citoyens qui serait presque consubstantielle aux sociétés modernes, à fort niveau d'éducation et où les individus veulent faire entendre leur point de vue, est ainsi ébranlée.

3. Y échappent de rares démocraties, qui associent étroitement leurs citoyens à la prise de décision, en leur ouvrant le droit de participer à sa préparation, soit en les initiant eux-mêmes, soit en les discutant, comme la Suisse, dans les cantons où se réunissent les assemblées cantonales (Duffy-Meurier (dir.), 2021).

À la suite de l'ouvrage *Stealth Democracy* de John Hibbing et Elizabeth Theiss Morse (2002) la demande de participation citoyenne est devenu un thème de recherche (Gourgues et al. 2021). Les citoyens ont-ils vraiment, comme le soutiennent Hibbing et Theiss Morse, une propension à déléguer à leurs représentants le soin de gouverner, sauf en cas de défaillance majeure ? Une étude qualitative menée sur des mini-publics belges a permis de mieux saisir les motifs de la non-participation, définie comme «le fait de ne pas prendre part à une invitation à participer formulée par une autorité organisatrice» (Jacquet, Petit, 2022). Au centre des raisons qui motivent des citoyens à participer ou à refuser de participer, on trouve le rapport qu'ils entretiennent à la démocratie représentative (Jac-

quet, 2020). Cela établit que la démocratie représentative, même en crise est au centre de la démocratie, empiriquement et dans les représentations.

L'analyse du mouvement des Gilets jaunes le confirme, qui ne demandaient pas à sortir de la démocratie représentative mais à améliorer certains fonctionnements (contrôle des élus, écoute, proximité, etc.) (Bedock et al., 2020). Ces résultats donnent du poids aux arguments qui appellent à «soigner» et améliorer les institutions actuelles, plutôt que d'inventer de nouvelles solutions en dehors. Ils appellent aussi à remédier à la quasi-absence de débouchés décisionnels de la participation, qui alimente une spirale négative (non-participation, défiance, etc.).

2. Comment interpréter cet échec relatif ? La question centrale de la définition des finalités de la participation citoyenne

L'échec relatif de la participation citoyenne est lié à des limites inhérentes, à une mise en œuvre limitée, et probablement à la lecture qui en est faite. La revue de la littérature nous permet de comprendre qu'une tension traverse la recherche académique, et que cette tension a un rapport avec la manière d'analyser la participation citoyenne, ses résultats, ses enjeux et ses évolutions possibles.

Elle tient aux conceptions sous-jacentes de la démocratie (libérale, républicaine, radicale) que les chercheurs mobilisent pour penser la participation citoyenne. Selon ces conceptions, la recherche académique attend plutôt dans la pratique démocratique la conflictualité, ou la capacité à dépasser les conflits. Les tenants de la démocratie radicale (Vitiello, 2019) qui considèrent que la démocratie vit du conflit, se méfient du compromis et des institutions qui tendent à confisquer le pouvoir, alors que les républicains pensent qu'il est possible de fonder un ordre collectif juste, où le conflit n'empêche pas une certaine stabilité de l'organisation politique.

Les premiers se méfient des procédures, là où les autres soutiennent que la démocratie est affaire de procédures. Ces conceptions elles-mêmes sont soumises à des influences et des mouvements. Une grande partie des «participationnistes» s'est ralliée entre les années 1990 et 2000 à l'idée que «la démocratie participative se doit d'être aussi une démocratie délibérative, car l'efficacité et la légitimité de la participation dépendent pour une large part de la qualité des délibérations menées» (Bacqué, Rey, Sintomer, 2005). Ce faisant, les théories participationnistes ont perdu de leur radicalité initiale. Il n'a plus été question, par exemple, d'extension de la participation au monde du travail, de lien entre participationnisme et socialisme, ou de non-conciliation avec le système représentatif (Hayat, 2011).

La dimension utopique des théories de la démocratie participative⁴ a été soumise à rude épreuve, puisque l'épreuve des faits a été décevant. La déception créée par la démocratie participative ne peut être détachée des objectifs ambitieux que lui

4. Les théories de la démocratie participative ont une dimension utopique, parfois assumée quand Michel Falise (2003) la définit comme «l'utopie d'une communauté qui n'abandonne pas son autonomie entre les mains de ceux qu'elle désigne pour la représenter».

ont donnée ses promoteurs, de renouvellement de la démocratie, de renforcement du pouvoir d'agir et d'autonomie des citoyens, de participation aux décisions, d'éducation et de civisme. Les participationnistes semblent avoir voulu «sauver l'utopie», en mettant les déconvenues de la participation citoyenne sur le compte d'un mésusage.

Plus récemment, la démocratie radicale est une ligne analytique qui a séduit un certain nombre de jeunes politistes et sociologues, ce qui les a conduits à valoriser le caractère conflictuel, agonistique de la pratique démocratique. Selon cette interprétation, la démocratie fonctionne moins à travers ses procédures formelles comme les élections, qu'à travers ses émergences inattendues. «A bien des égards, c'est même ce travail aux marges de l'ordre politique qui semble le plus politique, dans la mesure où la lutte contre la domination intègre alors également une lutte contre les procédures par lesquelles cette domination s'établit ou se reproduit. Il s'agit alors d'une lutte contre les politiques menées, et contre la façon de mener l'activité politique, voire contre l'organisation du politique» (Vitiello, 2008). Selon Vitiello (2019), la notion de démocratie radicale s'affirme à partir des années 1980 à partir de trois grandes perspectives : celle de la théorie critique (Jürgen Habermas, Claus Offe,

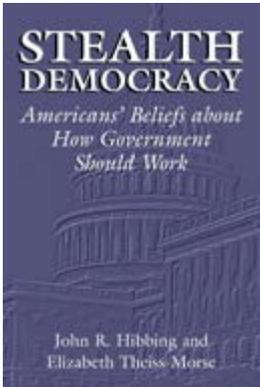
Joshua Cohen, Nancy Fraser, Iris Marion Young), celle du pluralisme agonistique (Chantal Mouffe, Ernesto Laclau, William Connolly, Bonnie Honig), celle des analystes de la portée révolutionnaire de l'idée démocratique (Cornelius Castoriadis, Claude Lefort, Jacques Rancière, Étienne Balibar). Ces réflexions entendent dépasser ou complexifier l'analyse marxiste. Elles s'inscrivent dans un projet de radicalisation de la démocratie, en la ramenant au principe fondamental d'exercice du pouvoir par le peuple. Elles valorisent le caractère agonistique de la pratique démocratique : la démocratie naît et perdure grâce au conflit, c'est de celui-ci qu'émerge l'autonomie humaine et la dynamique sociopolitique.

Il est probable que cette influence sur le champ académique explique pour une part la lecture déceptive qui est faite de la participation citoyenne, et l'aspiration de chercheurs à repolitiser ou radicaliser la participation citoyenne.

La focalisation sur les dispositifs de démocratie participative et délibérative ayant montré ses limites, la recherche tend par ailleurs à revenir à une approche élargie de la participation politique et de la délibération.

POUR ALLER + LOIN

John Hibbing, Elizabeth Theiss Morse,
Stealth Democracy, 2002.



Sur la base d'une enquête (sondage + focus groups) traitant de la volonté hypothétique des citoyens américains de participer plus directement aux affaires publiques, notamment par l'entremise de référendums, John Hibbing et Elisabeth Theiss-Morse ont établi un modèle, dénommé *stealth democracy* («démocratie discrète» ou «démocratie furtive»). Ce modèle s'inscrit dans la filiation des modèles de démocratie dits réalistes. Pour les citoyens, un bon système démocratique serait un système qui ne sollicite pas de manière excessive leur participation. Une forme minimaliste de contrôle démocratique par la participation électorale suffit, sauf en cas de défaillance grave du système.

Cet ouvrage est devenu une référence. Les analyses de ses auteurs ont été étayées par des données issues de l'observation empirique des démarches participatives mises en place par les autorités, puisqu'entre 95 et 99% des citoyens sollicités déclinent l'offre de participation qui leur est faite, ce qui conforte l'hypothèse d'une démocratie participative qui relève d'une «politique de l'offre» plutôt que d'une demande effective des citoyens. Ces analyses ont été aussi contestées, parce que la non-participation ne signifie pas forcément que les citoyens se suffisent des élections pour s'exprimer (Jacquet, 2020).

Carole Pateman,
Participatory democracy revisited, 2012.

Carole Pateman est l'une des premières théoriciennes de la démocratie participative (dont elle a défendu la version «forte»), et dans ce texte, elle en mesure 40 ans d'évolution. Les constats qui s'imposent à propos des pratiques participatives contemporaines, explique-t-elle, diffèrent de l'optimisme qui se dégageait des premiers travaux. Elle observe que l'extension de la participation et de l'activité citoyenne, avec son lot d'innovations, loin de permettre l'avènement d'une citoyenneté forte, comme le prévoyait la théorie de la démocratie participative, perpétue plutôt le modèle du citoyen consommateur qui était présent dans la vision de la démocratie défendue par Joseph Schumpeter (une anti-référence pour les participationnistes). Elle estime que le concept de «participatory society», défini comme une condition nécessaire à l'avènement d'une démocratie participative dans son ouvrage de 1970, est un point fondamental et demeure un projet à réaliser. Nous en sommes bien loin mais cela reste un horizon.

Guillaume Gourgues,
Les politiques de démocratie participative, 2013.



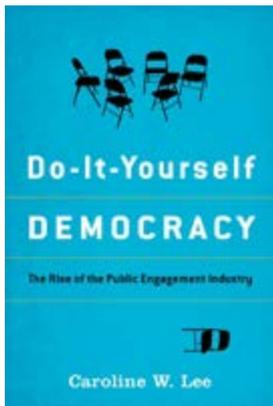
Dans cet ouvrage, l'auteur distingue :

- la démocratie participative, comme «l'ensemble des dispositifs institutionnels, officiellement mis en œuvre par les autorités publiques, à toutes les échelles, dans le but d'associer tout ou une partie d'un public à un échange de la meilleure qualité possible, afin d'en faire des parties prenantes du processus décisionnel dans un secteur déterminé d'action publique»,
- la participation publique, comme «un ensemble d'expériences, d'institutions, de démarches, bref de dispositifs concrets qui visent à provoquer une forme institutionnelle et officielle de participation».

L'intensification du recours aux dispositifs institutionnels de participation au cours de la décennie renverrait à un projet plus global de désarmement de la critique sociale et politique. C'est ce qu'invitent à penser les analyses qui s'appuient sur le concept foucauldien de gouvernementalité pour penser la participation aujourd'hui. La délibération, telle qu'elle est organisée par les autorités dans ses dispositifs, tendrait non seulement à reproduire les inégalités sociales mais également à épuiser les conflits en les déplaçant et en les neutralisant.

Gourgues offre un aperçu détaillé de la démocratie participative, de sa genèse à ses modes de fonctionnement, en passant par son rôle et son impact sur les affaires publiques. Son analyse détaillée des dispositifs participatifs et de leur interaction avec la politique, les coalitions d'acteurs et l'action politique, permet de combler une lacune dans la compréhension des dynamiques internes de ces systèmes. En somme, cette étude réaffirme que la participation est devenue un élément indispensable de toute action ou discours légitime dans la sphère publique.

Caroline W. Lee,
Do-it-Yourself DEMOCRACY. The Rise of the Public Engagement Industry, 2014.



L'auteurice a publié en 2013 un article avec Zachary Romano à partir des cas américains et italiens, constatant que des acteurs utilisent souvent la délibération avec tirage au sort pour gérer des conflits (programmes de rénovation urbaine ou de réduction des dépenses publiques), et face à la résistance d'associations ou de mouvements sociaux radicaux, obtenir des positions modérées.

En 2014, cette fois à partir d'une étude centrée sur le rôle des consultants dans l'animation de mini-publics aux États-Unis, Caroline Lee pointe les limites de la pensée du «small is beautiful», très prégnante dans les dispositifs délibératifs locaux. Ils permettent certes à des citoyens de percevoir les effets concrets de leur participation, mais dans le même temps, les grandes décisions, prises à une autre échelle, sont l'œuvre des seules élites politiques et économiques. L'action locale n'embraye ni sur le changement social, ni à la justice sociale. Il faudrait pour cela qu'ils soient articulés à d'autres échelles et d'autres institutions.

Dans l'essai, Lee conclut : «Le résultat de tous ces petits pas vers l'empowerment n'est malheureusement pas un chemin vers la justice sociale, mais une spirale oppressante de résignation et de retrait de la vie publique». Cette critique du localisme des mini-publics rejoint les arguments avancés par Jane Mansbridge qui dénonce la focalisation sur la délibération dans des dispositifs microscopiques que sont les mini-publics tirés au sort et en appelle à une approche systémique de la délibération.

Alice Mazeaud, Magali Nonjon,
Le marché de la démocratie participative, 2018.



L'ouvrage analyse l'évolution de la démocratie participative, qui était à l'origine un idéal politique militant, vers une démocratie procédurale gérée par des professionnels. Cette évolution a éclipsé le rôle des citoyens ordinaires et fait apparaître un véritable «marché de la démocratie participative» qui ne cesse de se développer.

Cette transformation, où les processus sont gérés par des experts, tend à provoquer un glissement problématique : l'attention s'est déplacée du contenu des actions et des décisions prises par les dispositifs de participation (les objectifs politiques) vers la manière dont ces décisions sont prises (les méthodes).

Les auteurs mettent notamment en exergue le «tropisme procédural» des commanditaires et des consultants en charge de ces dispositifs pour les administrations et les collectivités locales. Le processus serait à lui-même sa propre fin. L'enjeu serait d'abord et surtout de faire exister ces exercices participatifs pour eux-mêmes sans se préoccuper de leurs résultats, a fortiori de leur influence sur les rapports sociaux de domination.

L'ouvrage alimente ainsi, par un autre type d'explication, la thèse selon laquelle la participation institutionnelle participe d'une entreprise de dépolitisation. Au risque de devenir un outil de gestion pour les élus, servant à répondre à la crise de la représentativité démocratique à moindre coût.

Pierre-Henri Tavoillot,
Contre la démocratie participative, article, 2020.

L'analyse de ce philosophe aux sujets d'intérêt multiples participe à une petite musique qui monte, selon laquelle la valorisation de la démocratie participative, en délégitimant les institutions classiques de la démocratie et de la délibération démocratique comme le Parlement, met en péril l'édifice démocratique tout entier. Pierre-Henri Tavoillot définit la démocratie par la combinaison de quatre éléments indispensables : des élections, des délibérations publiques, des décisions et une reddition régulière des comptes. La démocratie participative n'apporte non seulement rien de décisif à ces niveaux, mais ce qu'elle apporte est plutôt nocif. Il a une vision décalée de la crise démocratique (nous avons un sentiment de crise parce que l'exigence a augmenté) et des solutions à apporter, appelant surtout à renforcer le rôle du Parlement.

Eugénie Duval,
Participation et démocratie représentative : le cas de la France, thèse de Droit, 2020.



Cette thèse de doctorat donne un bon aperçu de la vision que partagent les chercheurs de l'évolution de la participation citoyenne. Si elle s'est enrichie avec l'introduction depuis les années 1990-2000 de différents mécanismes, la conception de la participation s'est rétrécie et les processus font l'objet de limites importantes. Les gouvernés sont largement tenus à l'écart de la prise des décisions essentielles, et le champ de la participation, souvent vague et non contraignant, laisse aux autorités une marge de manœuvre importante dans la mise en place de la participation comme dans l'attitude à suivre face aux avis exprimés.

Ces insuffisances s'expliquent par le fait que la participation est pensée par les gouvernants comme un instrument démocratique d'appoint, devant compléter et relégitimer le système représentatif, sans constituer une source de perturbation, et sans avoir l'ambition d'un approfondissement de la démocratie.

La thèse de l'auteur est qu'en l'absence de formes de participation institutionnalisées efficaces ou crédibles, les gouvernés n'hésitent pas à créer eux-mêmes les conditions de leur participation, d'où la diversité des formes de contestation qui « peuvent être conçues comme des formes parallèles ou alternatives de participation par lesquelles les gouvernés entendent avoir une influence sur les décisions ». Les gouvernants cherchent à délégitimer et canaliser ces formes d'expression, « en opposant participation institutionnalisée et participation contestataire, la première visant à surmonter et absorber la seconde et permettre aux gouvernants de capter les termes du débat et reprendre la main. »

Eugénie Duval estime qu'à force de contenir la participation des gouvernés, les gouvernants risquent de renforcer la crise du système représentatif.

Camille Bedock, Loïc Bonin, Pauline Liochon, Tinette Schnatterer,
Visions du système politique et réformes institutionnelles dans le mouvement des Gilets jaunes, article, 2020.

Malgré les critiques très fortes portées aux organisations politiques instituées ou élues, les Gilets jaunes ne revendiquent pas une démocratie directe permanente qui viendrait se substituer à la démocratie représentative, ils demandent plutôt une refondation de la démocratie représentative autour de trois principes : le contrôle des élus qui doivent être tributaires des instructions de leur électeurat (mandats impératifs), être révocables, l'écoute (les élus doivent savoir écouter), et la proximité statutaire et géographique des élus. La démocratie directe est pour eux non un moyen de participation permanente, mais un moyen de contrôle des élus. Ces résultats sont intéressants parce qu'ils prennent à revers les représentations que l'on peut avoir des mouvements contestataires (substitution d'une démocratie directe à la démocratie représentative, rejet de la médiation politique, etc.). Ils plaident pour reconfigurer la représentation, dans un sens moins « aristocratique ».

Rod Dacombe, Phil Parvin,
Participatory Democracy in an Age of Inequality, Representation, 2021.

L'article revient sur 40 ans de travaux de sociologie politique critique envers les dispositifs de participation citoyenne, en particulier au prisme de leurs effets (jugés nuls) sur la réduction des inégalités sociales.

Le texte met en évidence deux défis majeurs auxquels la démocratie participative est confrontée :

- Certains critiques remettent en question l'importance de la participation directe des citoyens, arguant que de nombreuses personnes préfèrent s'engager dans d'autres activités plutôt que dans la politique.
- La théorie démocratique délibérative propose une approche alternative en mettant l'accent sur la justification publique des décisions et la recherche d'un consensus basé sur des arguments rationnels.

Cependant, les recherches empiriques montrent que la participation démocratique est inégale, avec une diminution générale de la participation et une concentration chez les groupes sociaux les plus favorisés. Les partisans de la démocratie participative doivent donc répondre à ces défis en proposant des réponses théoriques solides et en analysant les mécanismes de non-participation ainsi que l'impact des inégalités sur la qualité de la démocratie. Les articles inclus dans cette publication spéciale contribuent à explorer ces défis et soulignent l'importance continue de la démocratie participative dans la théorie démocratique contemporaine.

En somme, ce texte critique l'inutilité de la participation citoyenne pour diminuer les inégalités et met donc au défi ses théoriciens de pallier ces manques.

Guillaume Gourgues, Alice Mazeaud, Héloïse Nez,
 Jessica Sainty, Julien Talpin,
Les Français veulent-ils plus de démocratie ?, Sociologie, 2021.

Si le début des années 2000 a été marqué par le constat d'une désaffection à l'égard des institutions démocratiques, celle-ci a été rapidement lue comme l'attente d'une démocratie renouvelée. L'article mesure la pertinence, dans le contexte français, de la thèse de la « démocratie furtive » (Hibbing et Theiss-Morse, 2002, voir supra). L'étude révèle une divergence dans la critique du système politique : une critique plus généralisée chez les participants politisés et culturellement favorisés et une critique plus virulente et personnalisée chez ceux moins politisés et socialement défavorisés. Les participants de droite tendent à favoriser une démocratie furtive, limitant certains thèmes du champ démocratique et se rapprochant de l'idée d'une « politique d'extrême centre » (Deneault, 2016). L'étude propose enfin deux idéaux types :

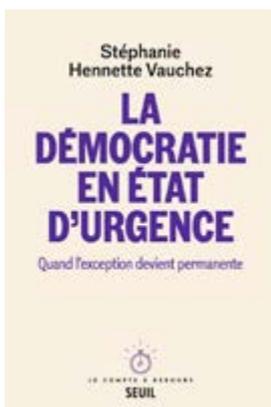
- le citoyen furtif qui ne souhaite participer qu'occasionnellement et déléguer quotidiennement,
- le citoyen délibératif qui est prêt à participer lorsque des formats concrets sont proposés et qu'il estime que sa participation aura un impact.



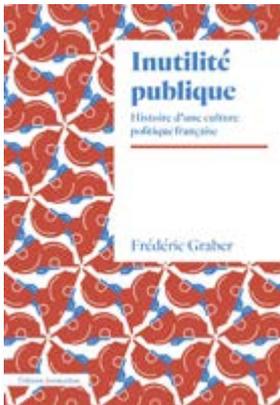
Stéphanie Hennette Vauchez,
La démocratie en état d'urgence. Quand l'exception devient permanente, 2022.

Pour l'auteurice, le problème de la démocratie n'est pas l'excès ou le défaut de droit, mais l'absence d'une culture des libertés, les faiblesses du contrôle politique du pouvoir et l'intégration manquée des savoirs à la chose publique. Néanmoins, depuis 2015, les états d'urgence liés au terrorisme, puis à la crise sanitaire ont « dilué » les frontières entre démocratie et autoritarisme. L'exception modifie l'État de droit de l'intérieur en le réduisant à une forme. Elle critique par ailleurs la relégation du Parlement à une chambre d'enregistrement.

Si son ouvrage n'est pas centré sur la démocratie participative, le rétrécissement général de l'espace civique (lois d'urgences, renforcement du dispositif sécuritaire, intégration de l'exception dans le droit commun, ...) en diminue nécessairement la portée.



Frédéric Graber,
Inutilité publique. Histoire d'une culture politique française, 2022.



Cet ouvrage est emblématique d'un courant critique sur la participation citoyenne très actif. À travers un panorama des grands projets d'infrastructure et de leurs contestations, l'auteur critique en particulier l'enquête d'utilité publique comme un outil de dépolitisation.

Selon lui, l'objectif de ce type d'enquête n'est pas de mesurer l'utilité publique d'un projet, décidée à priori, mais de s'assurer de la bonne prise en compte des normes et obligations par les porteurs de projets de manière à rendre le projet inattaquable. En agissant comme des outils de validation et de «pédagogie» de décisions prises en amont, les dispositifs participatifs renforcent la frustration chez ses participants parce qu'elle agit comme un outil de dépolitisation, qu'elle a peu d'effets sur la décision. Rendant d'autant plus audibles les modes d'interventions plus radicaux.

L'auteur critique ainsi un mode de mise en scène de la participation visant à obtenir ou construire le consentement des populations, à en désarmer la contestation, et inapte à renforcer la capacité réelle des citoyens à faire entendre un point de vue divergent.

Loïc Blondiaux,
Le participatif en actes : quel avenir pour l'injonction à la participation ?, 2022.

Cet article donne un aperçu de la lecture désormais très partagée parmi les chercheurs français en sciences sociales des grandes évolutions de «l'impératif participatif». Blondiaux souligne le renversement entre les années 60-70, où la demande de «faire de la politique autrement» (droit à la parole politique, revendication de contre-pouvoirs citoyens, ...) venait du bas, et les années 1990-2000, où ce sont les discours gouvernementaux qui en appellent à plus de participation citoyenne.

Dans cette opération, les finalités de la participation citoyenne ont complètement changé : «Il n'est plus question de transformer le système politique mais d'aider les autorités politiques à consolider leur légitimité et à gouverner, face à la défiance dont elles sont l'objet et en particulier la montée de l'abstention et des conflits autour de projets d'infrastructures locaux ou nationaux. (...) C'est là tout le paradoxe de l'impératif participatif : né d'une aspiration à l'égalité, il s'est transformé en composante de la vulgate managériale et du lexique gouvernemental». Loïc Blondiaux présente une homologie entre le néo-libéralisme et les détenteurs des pouvoirs économiques et politiques, qui auraient établi sciemment un programme de reprise en main de la société, notamment via ces outils participatifs. Malgré tout, Loïc Blondiaux reste persuadé que la démocratie participative contribue à la transformation de nos systèmes politiques.

Guillaume Gourgues,
Les faux-semblants de la participation, 2023.



Dans cet article, l'auteur s'intéresse à l'usage de la démocratie participative par le pouvoir exécutif en France.

Il élabore le concept de «participation d'État», dans laquelle il identifie deux types d'usages :

- soit une boîte à outils, qui accompagne un fonctionnement «par projet» de l'action publique,
- soit des évènements publics plus visibles, conçus dans une logique présidentielle, que le pouvoir exécutif peut choisir de ne pas prendre en compte, sans qu'aucune autorité indépendante ne lui demande des comptes.

L'article dénonce une tendance vers un «autoritarisme participatif» dans lequel la participation, qui est un instrument de management des politiques publiques et de consultation présidentielle, fonctionne comme un moyen de neutraliser la conflictualité sociale. Il plaide à l'inverse pour une participation citoyenne institutionnalisée qui donne sa place à l'initiative et à l'interpellation citoyenne. Enfin l'auteur souligne le caractère de «commun» de la participation, dont les règles devraient échapper à l'action gouvernementale.

De nouvelles voies explorées pour redonner tout son sens à la participation

1. Auto-organisation et radicalisation de la démocratie délibérative

LA RECHERCHE DE SOLUTIONS ALTERNATIVES À LA PARTICIPATION CITOYENNE

L'absence de formes de participation institutionnalisées efficaces ou crédibles pousse les gouvernés à créer eux-mêmes les conditions de leur participation, dans une diversité de formes, de l'interpellation des autorités, à la contestation en passant par la gestion de communs. Il est probable que les déceptions liées à la participation citoyenne institutionnelle contribuent à la radicalisation de la participation politique (Duval, 2023). Cette tendance se réalise en effet dans un contexte général de radicalisation, d'accroissement de la désobéissance civile, de durcissement des luttes, environnementales notamment. La puissance publique est perçue par une partie de l'opinion comme incapable de trouver les solutions appropriées.

Ces initiatives ne relèvent pas de la participation citoyenne au sens étroit, entendue comme le fait d'associer, à l'initiative d'une autorité ou d'une institution, des citoyens ou habitants au gouvernement des affaires publiques. En effet, dans cette «participation non invitée», l'initiative vient

d'habitants ou de citoyens, qui cherchent à définir eux-mêmes les conditions de leur participation et la manière d'entrer en relation avec les institutions.

Dès lors que la demande sociale de participation politique se manifeste avec le plus de vitalité en dehors des dispositifs institutionnels, les institutions sont contraintes de se poser la question de la posture à adopter vis-à-vis de ces formes de participations, qu'il s'agisse de les écouter, de négocier avec, ou de chercher à les intégrer. La recherche accompagne ce mouvement, et tend à revenir à une définition élargie de la participation citoyenne comme action collective qui va au-delà des institutions politiques établies, dans la perspective d'Albert Ogien et Sandra Laugier (2014). Cette participation se concrétise dans les mouvements de protestation et de contestation, mais aussi dans des formes plus quotidiennes d'implication dans la société, qui peuvent être aussi variées que l'activisme communautaire, le bénévolat, ou la participation à des débats publics.

LES CONTRE-POUVOIRS DÉLIBÉRATIFS

Un courant de la recherche entend renouer avec la filiation critique de la théorie délibérative. Une piste importante consiste à ce que les acteurs déterminent eux-mêmes les formes de la participation, dans une logique auto-organisée plutôt que définie par les institutions (Talpin, 2016). Archon Fung et Eric Olin Wright (2003) ont défendu les vertus de «contre-pouvoirs délibératifs», en mesure d'interpeller les institutions pour les rappeler à leurs principes démocratiques et délibératifs. Récemment, Wright

a actualisé sa proposition. Le tirage au sort est envisagé alors comme une arme qui pourrait passer aux mains des mouvements sociaux et contribuer à radicaliser du système délibératif. Des dispositifs tirés au sort pourraient ainsi être auto-organisés par la société civile, ce qui contribuerait à politiser et radicaliser les mini-publics. Les mouvements sociaux pourraient aussi se servir du tirage au sort pour élargir leur base sociale et recruter de nouvelles figures (Talpin, 2019).

L'INTERPELLATION CITOYENNE

Chercheurs et praticiens de la participation citoyenne s'intéressent désormais aux possibilités d'ouvrir la sphère délibérative à des arènes moins verticales et moins contrôlées. Face aux limites de la participation citoyenne, «l'interpellation citoyenne» décrit des dynamiques collectives de citoyens qui s'organisent eux-mêmes pour faire valoir leurs intérêts auprès des décideurs publics comme privés. Adrien Roux (2020) définit la démocratie d'interpellation ou démodynamie comme l'ensemble des initiatives ascendantes des citoyens pour faire remonter des doléances, demander des comptes aux décideurs publics et mettre à l'agenda des problèmes publics. Le terme est issu du courant du *community organizing*, une méthodologie et une forme de militantisme qui cherche à faire passer les classes populaires de la violence ou de la résignation à l'action collective, en permettant à des «syndicats

de citoyens» d'interpeller les responsables d'une situation qu'ils déplorent.

Le *community organizing* (Talpin, 2016) renvoie donc à des techniques de mobilisation des classes populaires autour de problèmes quotidiens concrets. Ces formes installent un rapport de force pour peser sur la décision. Elles en montrent l'efficacité. La parenté est évidente avec la démocratie radicale, en particulier avec les analyses développées par Jacques Rancière dans *La Méésentente* (1995), puisque l'interpellation et la contestation peuvent amener à redéfinir projets et priorités. En France, ces méthodes préfigurent éventuellement un mode de participation citoyenne proactif, revendicatif (orienté vers la lutte contre les inégalités et l'accès à des droits), en dehors des institutions.

L'AUTO-GESTION DES COMMUNS

La revue de la littérature laisse entrevoir le besoin ressenti de formes de participation désinstitutionnalisées (Escoubès, 2023), basées sur des collectifs de taille réduite de manière à permettre l'expression de chacun, qui se construisent sur des sujets d'intérêt local. On voit progresser l'idée de la démocratie contributive, basée sur le «faire», mais aussi d'un pouvoir d'agir citoyen qui réside dans la coproduction, une tendance qui commence à s'institutionnaliser comme dans la commune de Loos-en-Gohelle, via des contrats de co-construction ville/habitants.

On retrouve les principes d'auto-organisation dans des expériences locales d'autogestion de communs. La pensée des communs ouvre la porte à des réappropriations citoyennes à plusieurs échelles. Celles-ci, nécessairement, appellent de nouvelles formes d'organisation et de participation politiques, pour assurer la gestion et la protection des communs. À titre d'illustration, dans le cadre d'expérimentations sociales à Naples, des espaces publics délaissés sont gérés par des communautés locales dans une perspective de biens communs, avec le soutien de l'administration municipale (Celati, 2020).

AGIR INDIVIDUELLEMENT ET COLLECTIVEMENT

Pour nous rendre davantage agissant, et face aux discours défendant des intérêts privés, qui découlent notamment de la place de l'expertise et des grands cabinets de consultant dans les politiques publiques, Éric Sadin (2021) propose de mettre en œuvre une «politique du témoignage», visant à faire remonter des contre-expertises, émanant de la réalité du terrain, à même de défaire ces représentations biaisées. Face aux situations iniques, telles que le management déshumanisant

dans l'économie de la donnée, ou l'économie des plateformes, il nous revient d'élaborer des stratégies à même de produire des effets là où des abus ont cours. Il estime qu'il nous faudrait avoir une culture de l'opposition catégorique dès lors que ne sont pas respectés de manière inconditionnelle des principes intangibles (intégrité, dignité, etc.).

2. La volonté d'améliorer l'ensemble de la démocratie, en sortant du tropisme sur les expériences participatives

INSUFFLER DE LA DÉLIBÉRATION DANS L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ

Les théoriciens de la délibération ont constaté que les dispositifs tirés au sort associés à la démocratie délibérative ont un impact politique limité. Cristina Lafont (2015) avance par exemple que la simple multiplication des dispositifs délibératifs tirés au sort ne peut permettre une démocratisation de l'espace public. En effet, même si ceux-ci sont en mesure de formuler des propositions éclairées et raisonnables, si le public demeure peu informé, celles-ci resteront sans effet. C'est ce qui s'est produit avec l'Assemblée Citoyenne de Colombie Britannique, une expérience exemplaire où les citoyens tirés au sort sont parvenus à formuler une proposition de réforme du mode de scrutin originale et raisonnable, sans être en mesure d'influencer suffisamment l'opinion publique, si bien que le référendum n'a pas été ratifié.

Les théoriciens de la délibération ont alors opéré un tournant « systémique », s'intéressant aux conditions de la délibération dans différents espaces sociaux (Parkinson, Mansbridge, 2012 ; Mansbridge, 2021). Des théoriciens ont revendiqué un retour à l'inspiration habermassienne d'une plus grande délibération dans l'espace public. Ils estiment qu'on est allé trop loin dans l'analyse du détail du fonctionnement délibératif au sein de dispositifs expérimentaux et microscopiques, qui restent largement isolés de la réalité sociale. Ils positionnent depuis lors les mini-publics dans un rôle auxiliaire dans la démocratisation délibérative. L'enjeu est d'insuffler de la délibération dans la

société et d'accroître la qualité démocratique du système politique dans son ensemble (Mansbridge, 1999 ; Parkinson, Mansbridge, 2012 ; Hayat et al., 2022).

Tout cela contribue à mettre moins la focale sur la boîte à outils des mini-publics mais aussi sur le tirage au sort. L'approche systémique de la démocratie, que Jane Mansbridge a largement contribué à initier, tend à s'imposer de plus en plus largement dans le champ académique. Elle séduit parce qu'elle prend en compte l'ensemble des acteurs et activités qui composent une démocratie. Jane Mansbridge (1999 ; et al., 2012) explique que des sphères non délibératives informelles, comme l'entre-soi des mouvements sociaux et des partis politiques, les processus de persuasion entre citoyens, les interpellations venant d'activistes radicaux, tout cela est profitable au système délibératif parce que ce sont autant d'espaces où se construisent les arguments qui viendront ensuite enrichir le débat commun.

La délibération peut même bénéficier d'actes de protestation non délibératifs comme des blocages ou des manifestations, car ils signalent l'existence de dysfonctionnements au sein du processus délibératif (comme l'exclusion de certains enjeux). Les recherches se concentrent donc désormais sur la façon de renforcer la délibération et l'information à de nombreux niveaux (Talpin 2019).

ARTICULER LES PROCESSUS DE PARTICIPATION ET DE DÉLIBÉRATION

La question de l'articulation entre les processus de participation et de délibération est de plus en plus étudiée. À titre d'exemple, les relations entre institutions publiques et conventions citoyennes doivent ainsi être clarifiées pour marquer leur

complémentarité. Selon l'enquête détaillée menée par Thierry Pech (2021), les conventions citoyennes devraient être systématiquement précédées de consultations populaires larges sur le sujet abordé.

RENFORCER LE CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE

La solution du contrôle démocratique renforcé retient également l'attention. Dans la lignée de Pierre Rosanvallon (2012), des chercheurs leur donnent une importance première et soutiennent qu'elles doivent être nombreuses et variées pour assurer robustesse à la démocratie. Ainsi Cristina Lafont (2019) défend le contrôle juridictionnel de constitutionnalité comme un instrument de contrôle démocratique. Il permet aux citoyens de commencer ou de relancer un débat public en attirant l'attention sur le fait que certains droits fondamentaux peuvent avoir été violés.

Albert Ogien et Sandra Laugier (2014) révèlent aussi la volonté des citoyens de s'organiser pour contrôler directement ce que font leurs dirigeants. On assiste à un nouvel intérêt pour les instances formelles de la démocratie. Des chercheurs appellent ainsi à renforcer le Parlement et sa fonction de contrôle (Tavoillot, 2020). Enfin, au sein même des instances participatives, le rôle de tiers-garant émerge, en réponse à la crise de confiance démocratique. Ses missions possibles : garantir la qualité du débat public (information, transparence) et être une instance de lien et de relais pour les acteurs (autonomes) de la participation et de l'interpellation citoyenne.

PRENDRE PART, CONTRIBUER, BÉNÉFICIER

Des travaux mettent enfin en avant le besoin ressenti par les citoyens de vivre une participation non segmentée à la vie démocratique, qui leur donne la possibilité de prendre part, de contribuer et de bénéficier, trois étapes, qui lorsqu'elles sont interconnectées, permettent l'expression de l'individualité, tandis que leur séparation mène à l'injustice (Zask, 2011). Dans la même perspective, Hartmut Rosa (2019) défend la thèse que l'idéal démocratique s'est largement imposé parce qu'il prétend donner à chacun une voix qui lui permet d'être entendu, mais aussi l'appelle à contribuer à

façonner collectivement le monde dans lequel nous vivons, de telle sorte qu'il puisse se voir reflété dans ce monde. Cela nous ramène à une évidence : pour que la participation citoyenne ne soit pas déceptive mais attirante et productive, il importe que le citoyen ait le sentiment que sa participation a été utile et qu'il contribue, même de manière infime, à façonner le monde (Duffy-Meunier, 2021).

POUR ALLER + LOIN

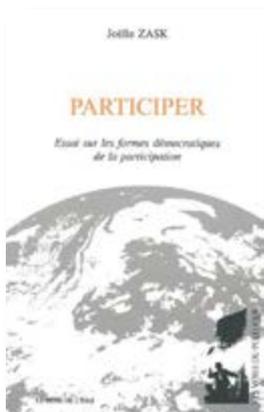
Jacques Rancière,
La Haine de la démocratie, 2005.



Cet essai fait suite à *La Méésentente* (1995) et *Aux bords du politique* (La Fabrique, 1998). Il est une charge contre l'oligarchie c'est-à-dire les élites au pouvoir, qui sont supposées mépriser et craindre le peuple pour son ignorance et sa violence. Rancière propose une approche de la communauté politique comme « communauté du litige ». Il souligne l'opposition entre la logique démocratique et la logique représentative et énonce des fonctionnements susceptibles d'injecter plus de démocratie dans les institutions, par exemple le tirage au sort et les mandats courts, non cumulables et non renouvelables.

Pour désindexer le principe démocratique du principe de représentation, il convient selon Rancière de concevoir autrement la démocratie : non pas forme de gouvernement mais manifestation, imprévisible et conflictuelle, de l'action égalitaire qui brise, ne serait-ce qu'un temps, le travail de gouvernement, en ouvrant d'autres possibles. Les ouvrages de Rancière ont eu une influence considérable dans le champ théorique de la démocratie radicale, ils ont apporté une nouvelle lumière sur la nécessité du conflit comme signe de vitalité démocratique.

Joëlle Zask,
Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation, 2011.



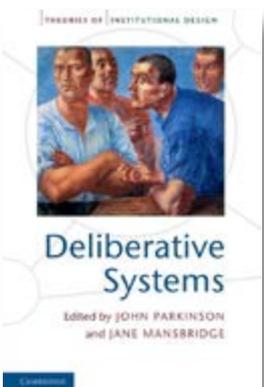
L'ouvrage explore la notion de participation en démocratie à travers trois étapes clés : prendre part, contribuer et bénéficier. Zask souligne que ces trois étapes, lorsqu'elles sont interconnectées, permettent l'expression de l'individualité, tandis que leur séparation mène à l'injustice.

L'auteur critique les pratiques contemporaines qui réduisent la participation à une exploitation des individus et retirent aux participants tout contrôle sur le processus. En s'inspirant de grands penseurs politiques, elle propose une approche renouvelée de la participation, incarnant la démocratie à travers ces trois étapes et évitant la décontextualisation.

Elle propose d'opérer une distinction entre la contribution personnelle et individuelle. Cette dernière peut être vue comme une expression d'une individualité subjective mais transformée et augmentée par la conscience d'un « commun », plutôt que comme une simple participation à un collectif sur la base d'un choix rationnel.

En conclusion, elle met en avant l'importance de créer des environnements qui favorisent une citoyenneté active et souligne le besoin de reconnaissance des contributions individuelles.

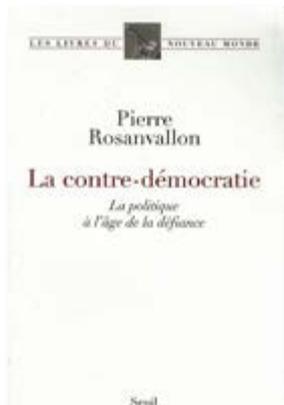
John Parkinson et Jane Mansbridge,
Deliberative Systems. Deliberative Democracy at the Large Scale, 2012.



Cet ouvrage majeur, conçu comme un manifeste, signé par des grandes figures de la théorie de la démocratie délibérative, a mis sur le devant de la scène l'approche systémique de la délibération. Après une séquence dédiée à développer « l'idéal délibératif », il est temps, estiment les auteurs, que les recherches ouvrent une troisième phase, celle du « système délibératif ». La démocratie est reconnue comme système, et désigne un ensemble de parties distinctes, différenciées et dans une certaine mesure interdépendantes, reliées entre elles pour former un tout complexe. Ce système est reconnu comme délibératif s'il favorise une approche « discursive des conflits politiques » et s'il est appuyé sur l'argumentation, la démonstration, l'expression et la persuasion.

Alors que les théoriciens de la délibération sont focalisés sur les mini-publics, cette analyse va amener à une réflexion d'ensemble sur les manières de rendre la démocratie plus délibérative.

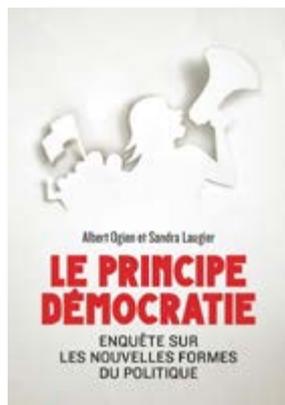
Pierre Rosanvallon,
La Contre-Démocratie. La politique à l'âge de la défiance, 2012.



La contre-démocratie n'est pas le contraire de la démocratie, mais ce qui vient la conforter, ce qui y contribue sur un autre mode que la démocratie électorale. Ce terme, volontairement provoquant, a été forgé par Pierre Rosanvallon pour rappeler que les fonctions de contrôle et de surveillance, qui forment autant de contre-pouvoirs, ont un rôle fondamental dans la démocratie. En dehors du vote, le citoyen peut avoir tous les jours l'œil ouvert sur le pouvoir, qu'il peut obliger à s'expliquer, qu'il peut évaluer, etc. Aux yeux de l'auteur, revivifier la démocratie doit se faire au premier chef sur le mode de la contre-démocratie.

S'il rejoint les tenants de la démocratie participative sur la nécessité de ne pas s'en remettre à une conception mécanique et électorale de la démocratie, il se démarque, en valorisant les instances de contrôle, des théoriciens qui privilégient d'autres modes pour revivifier la démocratie (multiplication des mini-publics, mobilisations collectives spontanées, etc.). Lui-même est cofondateur de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique.

Albert Ogien, Sandra Laugier,
Le principe démocratie. Enquête sur les nouvelles formes du politique, 2014.



Dans cet ouvrage, Sandra Laugier et Albert Ogien explorent des mouvements de protestation extra-institutionnels récents, y compris *Occupy Wall Street*, le printemps arabe, etc. Ils suggèrent que ces mouvements cherchent non seulement à contester les régimes existants, mais aussi à redéfinir la démocratie.

Les auteurs définissent le « principe démocratie » non pas comme un système de gouvernement, mais comme une méthode d'action et d'organisation sociale qui promeut l'égalité, la dignité, et le pluralisme, où tout le monde a le droit de participer à la définition des questions qui concernent l'avenir de la communauté. Ils proposent aussi le concept de « care » (ou soin) comme outil de démocratisation radicale. Cependant, ils laissent ouverte la question de savoir si ces mouvements peuvent effectivement perturber l'ordre établi et influencer les hiérarchies sociales.

La participation citoyenne, dans leur perspective, est une action collective qui va au-delà des institutions politiques établies. Elle se manifeste dans les mouvements de protestation et de contestation, mais aussi dans des formes plus quotidiennes d'implication dans la société, qui peuvent être aussi variées que l'activisme communautaire, le bénévolat, ou la participation à des débats publics.

Julien Talpin,
Community Organizing. De l'émeute à l'alliance des classes populaires aux États-Unis, 2016.



Le *community organizing* est une forme de militantisme qui cherche à faire passer les classes populaires de la violence ou de la résignation à l'action collective. Il renvoie à des techniques de mobilisation des classes populaires autour de problèmes quotidiens concrets (logement, éducation, transports, emploi, alimentation...).

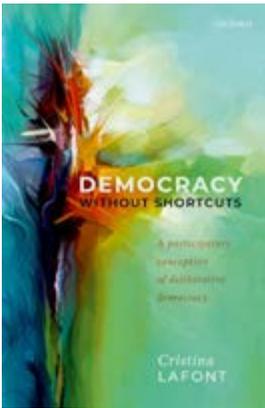
C'est une approche de la démocratie par le rapport de force. Talpin le décrit ainsi le *community organizing* comme « une offre politique spécifique écartant toute forme de spontanéisme pour mettre en avant la nécessité de l'organisation collective dans l'accumulation d'un pouvoir suffisant pour faire pencher la balance du côté des dominés ». De fait, le *community organizing* est fondé sur des méthodes « hautement rationalisées » (et parfois spectaculaires) qui requièrent l'intervention de militants professionnels, principalement chargés de mener un « travail d'unification symbolique » pour promouvoir les intérêts d'un groupe en défendant des revendications ciblées, qui bénéficieront à tous.

C'est l'une des formes dominantes d'action collective aux États-Unis depuis la fin des années 70, mais il n'est apparu que récemment en France. Il préfigure éventuellement un mode

de participation citoyenne proactif, revendicatif (orienté vers la lutte contre les inégalités et l'accès à des droits) et en dehors des institutions.

En réponse aux critiques sur le risque communautaire de ce type de militantisme, l'auteur affirme au contraire que la valorisation des sociabilités populaires ancrées dans les quartiers, loin d'encourager le repli sur soi, favorise l'émancipation individuelle et collective. L'analyse des trajectoires individuelles montre enfin que la politisation est moins souvent la cause que la conséquence de l'engagement.

Cristina Lafon,
Democracy without shortcuts, 2019.



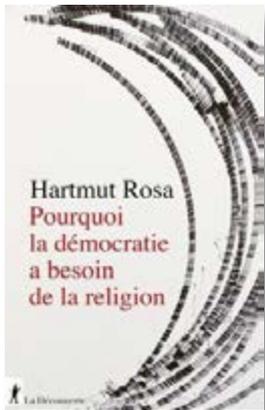
Si la théorie délibérative a révolutionné la théorie de la démocratie, elle a du mal à incorporer la participation de masse et ne peut se passer de « raccourcis ». Les raccourcis renoncent à la recherche d'une entente collective pour gagner du temps, que ce soit par le biais de la majorité ou par le biais d'experts. Lafont soutient que les citoyens devraient pouvoir se reconnaître comme auteurs de la loi, plutôt que de s'appuyer aveuglément sur ces raccourcis.

Lafont rejette l'idée que la légitimité des décisions politiques dépend uniquement de l'équité de la procédure de décision, notant que les citoyens ont tendance à contester les décisions adoptées à la majorité. Elle soutient que l'idée de l'autogouvernement est essentielle pour qu'une communauté politique progresse.

Lafont est réticente à accorder trop de pouvoir aux assemblées citoyennes tirées au sort, bien qu'elle reconnaisse leur utilité dans la formation de l'opinion publique. Elle soutient que les assemblées citoyennes ne permettent pas aux citoyens de se reconnaître comme auteurs de la loi, ce qui serait contraire aux principes de l'autogouvernement.

Elle défend en revanche le contrôle juridictionnel de constitutionnalité comme un instrument de contrôle démocratique. Il permet aux citoyens de commencer ou de relancer un débat public en attirant l'attention sur le fait que certains droits fondamentaux peuvent avoir été violés.

Hartmut Rosa,
La société de l'écoute, 2019.



L'auteur défend la thèse que l'idéal démocratique s'est largement imposé parce qu'il prétend donner à chacun une voix qui lui permet d'être entendu, mais aussi l'appelle à contribuer à façonner collectivement le monde dans lequel nous vivons, de telle sorte que nous puissions nous voir reflétés dans ce monde. Distinguant deux conceptions de la démocratie, républicaine et libérale, il situe la différence dans la qualité des relations que les personnes entretiennent, d'une part, entre elles et, d'autre part, dans la communauté que l'action politique crée et façonne.

La version républicaine permet le lien et la communauté. Son approche est opposée à celle des théoriciens du choix rationnel qui appréhendent l'acte de voter comme un coût consenti par chaque individu dans ses efforts pour poursuivre ses intérêts. À ses yeux, le fait d'avoir une voix, en votant, relie les citoyens les uns aux autres et à la communauté, et leur permettent de participer au façonnement collectif du monde.

L'écoute et la réponse sont les deux pôles constitutifs d'une relation résonante. Cette relation se caractérise par des qualités fondamentales, comme la possibilité, toujours imprévisible, de se laisser affecter, émouvoir et transformer par la voix des autres.

Adrien Roux,
Municipalisme et démonymie : gouverner avec la pression citoyenne, Mouvements, 2020.

Le texte distingue deux visions de la démocratie :

- une vision pluraliste, où différents groupes sociaux et culturels interagissent et sont affectés différemment par l'action publique,
- une vision organique, où la société est considérée comme un corps commun agissant unanimement ou majoritairement.

L'auteur développe quatre composantes essentielles de la démocratie dans un contexte de municipalisme (représentative, participative, directe et d'interpellation). La démocratie d'interpellation englobe les initiatives ascendantes des citoyens pour faire remonter des doléances et demander des comptes aux décideurs publics.

La notion de démodynamie met l'accent sur le pouvoir d'action et de pression exercé par la multitude des citoyens sur les institutions, en luttant contre les pouvoirs oligarchiques et la domination de la richesse. Reconnaître la démodynamie nécessite de dépasser les frontières traditionnelles entre les acteurs internes et externes aux politiques, entre les protestataires et les élites, et entre la société civile et l'État pour repenser l'élaboration de l'action publique.

Le droit d'interpellation peut prendre différentes formes, telles que la pétition, la manifestation et la contre-expertise. La reconnaissance institutionnelle de l'interpellation peut neutraliser son pouvoir transformateur, mais elle peut également être considérée comme un progrès démocratique. L'auteur propose de rééquilibrer l'allocation de ressources dédiées à la participation via la création d'un fonds public de financement des dynamiques d'interpellation, via une autorité administrative indépendante.

Benedetta Celati,
À Naples, l'expérimentation de nouveaux modèles administratifs pour relever le défi du municipalisme, Mouvements, 2020.

Le texte discute de l'interaction entre trois concepts liés au pouvoir et à l'organisation citoyenne dans le contexte d'un mouvement social à Naples.

- Les biens communs : ressources gérées collectivement par une communauté, qui sont nécessaires à l'exercice des droits fondamentaux et au libre développement de la personne. Ils ne sont pas une catégorie statique, mais des outils d'émancipation, définis par les pratiques communautaires.
- Les usages civiques : catégorie juridique liée à un paradigme de propriété collective, où un bien appartient à une communauté de manière ininterrompue. Ils correspondent aux biens communaux en France, et se manifestent par des formes complexes de gestion des communs.
- L'autogouvernement : capacité d'une communauté à se réguler elle-même. Cela se manifeste par une déclaration sur l'utilisation civique et collective d'un espace, qui définit comment un bâtiment communal doit être utilisé et maintenu. Les décisions sont prises en consensus lors d'assemblées populaires.

Dans le cadre d'expérimentations sociales à Naples, des espaces publics sont « libérés » et gérés par des communautés locales dans une perspective de biens communs. La création de services pour les citoyens est l'opportunité d'expérimenter de nouvelles formes de mutualisme et de participation. L'administration municipale soutient ces initiatives, reconnaissant leur valeur sociale et légitimant leur autogouvernement malgré leur illégalité formelle, grâce à des principes constitutionnels, comme la subsidiarité horizontale.

Jane Mansbridge,
Dispositifs de la démocratie. Entre participation, délibération et représentation, 2021.

Ce livre est un recueil des textes fondamentaux de la politologue américaine. Ses travaux prennent le contre-pied de la théorie - longtemps dominante - du choix rationnel.

Jane Mansbridge avance l'idée que les intérêts sont transformés plutôt que simplement agrégés lorsqu'ils sont mis en jeu dans des processus politiques de représentation, de participation et de délibération. Son approche systémique de la démocratie complète le « tournant délibératif » des idées suivantes :

- La délibération démocratique ne se réduit pas à l'institutionnalisation de dispositifs formellement conformes aux principes délibératifs..



- L'existence de sphères non délibératives (ex : l'entre-soi des mouvements sociaux et des partis politiques, les formes d'interpellation émanant d'activistes radicaux, etc.) est profitable au système délibératif car c'est là que se construisent les arguments qui viendront enrichir le débat commun.
- La délibération peut même tirer bénéfice d'actes de protestation non délibératifs (blocages, manifestations...), car ces actes permettent de signaler l'existence de dysfonctionnements au sein du processus délibératif, et donc, potentiellement, ouvrent la voie à son amélioration.

Pour Mansbridge, la démocratie est un processus continu de discussion et de confrontation qui permet d'établir, ou non, la légitimité du pouvoir politique. Et le maintien du dynamisme démocratique d'une société repose sur l'intensité de cette tension.

Thierry Pech,
Le Parlement des citoyens. La Convention citoyenne pour le climat, 2021.



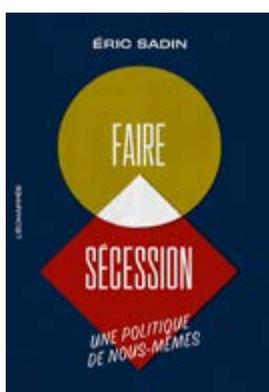
À l'issue d'une analyse détaillée de l'expérience française de 2019-2020, l'auteur formule quelques recommandations précises en guise de conclusion :

- Pour tenir compte des propositions citoyennes, le contrat entre les organisateurs politiques et les participants doit inclure, de la part des autorités, un engagement contraignant de réponse et un engagement de compensation (en cas de rejet d'une proposition).
- Dans une logique d'articulation entre la participation et délibération, les conventions citoyennes devraient être systématiquement précédées de consultations populaires larges sur le sujet abordé.
- Les relations entre institutions publiques et conventions citoyennes doivent être clarifiées pour marquer leur complémentarité. Les conventions gagneraient notamment à être considérées comme des parlements temporaires et leurs participants comme des citoyens-représentants.
- Tout ceci implique du temps et des moyens et devrait être réservé à des questions peu nombreuses et judicieusement choisies.

Sur la manière d'appréhender ce dispositif, l'auteur renvoie dos-à-dos la perspective technicienne et mécaniste (le savoir devrait guider les choix politiques), source de dépolitisation des enjeux et une forme de mépris élitiste (le débat entre citoyens ne vaut qu'à la condition qu'une élite éduquée vienne leur en dicter les conclusions). Et défend l'idée qu'une assemblée de citoyens tirés au sort est essentiellement là pour s'interroger sur le souhaitable.

Il conteste enfin la légitimité absolue d'un mini-public de citoyens tirés au sort (la lotocratie, une autocratie dont les maîtres seraient simplement désignés par le hasard) et, par conséquent, l'idée de confier un quelconque pouvoir de décision à ce type d'assemblée.

Éric Sadin,
Faire sécession, Une politique de nous-mêmes, 2021.

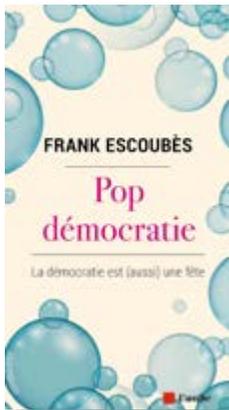


Ce livre fait suite à *L'Ère de l'individu tyran*, qui établissait que le tournant néolibéral des années 1980 couplé à l'usage croissant du numérique ont produit le monde dans lequel nous sommes (précarité, isolement, sentiment de subir des situations). Cette situation fait émerger un besoin puissant de redevenir acteurs de nos vies. Cet essai cherche alors à renouveler les perspectives d'émancipation, en esquissant une série de propositions pour nous rendre davantage agissant.

L'expression « faire sécession » signifie briser avec nombre d'habitudes et de représentations qui entretiennent des schémas inopérants. Ainsi, face aux discours défendant des intérêts privés, qui découlent notamment de la place de l'expertise et des grands cabinets de consultant dans les politiques publiques, il propose de mettre en œuvre une « politique du témoignage », visant à faire remonter des contre-expertises, émanant de la réalité du terrain, à même de défaire ces représentations biaisées. Au recours principal à la puissance publique, incapable de se saisir des situations concrètes et de trouver les solutions appropriées, il en appelle au foisonnement de collectifs de taille réduite dans tous les domaines de la vie.

Face aux situations iniques, tels le management déshumanisant dans l'économie de la donnée, ou l'économie des plateformes, il nous revient d'élaborer des stratégies à même de produire des effets là où des abus ont cours. Il estime qu'il nous faudrait avoir une culture de l'opposition catégorique dès lors que ne sont pas respectés de manière inconditionnelle des principes intangibles (intégrité, dignité, etc.).

Franck Escoubès,
Pop démocratie. La démocratie est (aussi) une fête, 2023.



Franck Escoubès, consultant et entrepreneur du Web, propose des solutions pour rendre la démocratie plus populaire, à partir des recettes éprouvées de l'éducation populaire. Son postulat de base est que la démocratie doit se désinstitutionnaliser, en multipliant les lieux de rencontres et de débats au plus proche des citoyens. Emblème de cette démocratie buissonnière et hors les murs, il propose la mise en place de «corners», des lieux de rencontres et de débats là où les citoyens vivent, travaillent, se déplacent et consomment. Ces espaces mobiliseraient des dialogueurs volontaires, outillés avec des méthodes renouvelées inspirées en partie de l'éducation populaire (théâtre-forum, conférences gesticulées, improvisation, écriture collaborative de récits, etc.). Cette proposition trouve ses inspirations dans les pratiques du tiers-cinéma en Amérique latine, où l'on va au cinéma autant pour voir un film que pour en débattre après, ou dans la manière dont la «culture pop» (par exemple via la bande dessinée) vulgarise et contribue à mettre en discussion des grands sujets.

Manon Loisel et Nicolas Rio,
Pour en finir avec la démocratie participative, 2024.



L'essai prend en compte l'état des savoirs sur la démocratie participative ainsi que les expériences d'accompagnement des collectivités locales des auteurs, pour dresser un diagnostic sans concession : les expériences participatives se sont révélées impuissantes à répondre à la crise de la démocratie représentative (abstention, déficit de représentativité des élus, centralisation du pouvoir, sentiment d'impuissance citoyenne) et à transformer le système politique. Pire, les promesses de la démocratie participative, non tenues, ont creusé encore la défiance des citoyens envers le système politique dans son ensemble.

Les outils de participation sont décrits comme un piège (contrôle des citoyens, valorisation de la parole citoyenne qui invisibilise les sans-voix, hantise du conflit chez les élus ou l'administration, etc.). Leur critique prolonge celle désormais dominante chez les politistes français.

Les failles de la démocratie participative ne relèvent pas forcément d'un mésusage mais d'éléments structurels : plutôt que de vouloir améliorer la démocratie participative via de nouveaux dispositifs, il convient de s'intéresser au lieu où se trouve le pouvoir, la démocratie représentative. Ils appellent à des changements, comme mixer dans les assemblées élus et citoyens tirés au sort, écouter en priorité les abstentionnistes en allant chercher leurs témoignages, renforcer la vocation délibérative des assemblées élues, etc. sans pour autant avoir beaucoup d'espoir sur leur mise en œuvre. La démocratisation va se jouer en dehors de la démocratie participative.

Bibliographie

- Algan Y., Beasley E., Cohen D. et Foucault M., 2019, *Les Origines du populisme. Enquête sur un schisme politique et social.*
- Badouard R., 2017, *Le désenchantement de l'internet. Désinformation, rumeur et propagande*
- Barthes Y., Callon M., Lascoumes P., 2001, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique.*
- Bedock, C., Bonin L., Liochon P., Schnatterer T., 2020, *Visions du système politique et réformes institutionnelles dans le mouvement des Gilets jaunes.*
- Bernasconi, P., 2022, *Rétablir la confiance des Français dans la vie démocratique.* Rapport au Premier Ministre
- Blondiaux L., 2008, *Le nouvel esprit de la démocratie.*
- Blondiaux L., Manin B., 2021, *Le tournant délibératif de la démocratie.*
- Blondiaux, L., 2022, *Le participatif en actes : quel avenir pour l'injonction à la participation ?*
- Bookchin M., 2022, *La révolution à venir. Assemblées populaires et promesses de démocratie directe.*
- Bourg D., 2017, *Inventer la démocratie du XXI^e siècle. L'assemblée citoyenne du futur.*
- Bourg D., Whiteside K., 2010. *Vers une démocratie écologique. Le citoyen, le savant et le politique.*
- Bronner G., 2011, *Apocalypse cognitive.*
- Brunet S., 2013, «La participation au service de la connaissance scientifique et de la démocratie», in *La participation à l'épreuve*, 2013.
- Celati, B., 2020, *À Naples, l'expérimentation de nouveaux modèles administratifs pour relever le défi du municipalisme*, Mouvements.
- Chabrot Ch., 2018, *La démocratie locale.*
- Chambers S., 2009, «Rhetoric and the public sphere: Has deliberative democracy abandoned mass democracy?» *Political Theory*, 37.
- Champon G., Marinese V., *Quelle académie du futur ?* Fondation Jean-Jaurès, 2011.
- Dacombe, R., Parvin P., 2021, *Participatory Democracy in an Age of Inequality*, Representation.
- Deneault A., 2017. *Politiques de l'extrême centre.* Lettres libres.
- Duffy-Meunier A. (dir.), 2021, *Quels espaces pour la démocratie participative ?* Perspectives comparées.
- Duval E., 2020, «Participation et démocratie représentative : le cas de la France», thèse de doctorat.
- Duval E., 2023, «Participation et démocratie représentative. Analyse juridique du cas français».
- Falise M., 2003, *La démocratie participative : promesses et ambiguïtés*, éditions de l'Aube.
- Fatin-Rouge Stéfanini M., 2021, «Le développement de la démocratie locale en Europe de l'Ouest : quelle place pour les citoyens ?» (in Duffy-Meunier (dir.) 2021).
- Fatin-Rouge Stéfanini M., Magnon X., 2022, *Les assemblées citoyennes : nouvelle utopie démocratique ?*, DICE éditions.
- Fishkin J., 1991, *Democracy and Deliberation.*

- Fung A., 2003, « Survey Article: Recipes for Public Spheres: Eight Institutional Design Choices and Their Consequences », *The Journal of Political Philosophy*, Vol.11, n°3.
- Fung A., Olin Wright E., 2003, « Countervailing Power in Empowered Participatory Governance » in Fung A., Wright E.O. (dir.), *Deepening Democracy, Institutional Innovations in Empowered Participatory Governance*.
- Gourgues G., 2013, *Les politiques de démocratie participative ?*
- Gourgues G., Mazeaud A., « Une "participation d'État" sous contrôle. La neutralisation décisionnelle des dispositifs participatifs en France », *Revue française de science politique*, 2022/5, Vol.72, p.781-804.
- Gourgues G., Mabi C., 2018. « Le "pouvoir citoyen" change-t-il la démocratie ? L'expérience de Saillans vue par ses habitants », *Fondation Jean Jaurès*, 14/02/2018.
- Gourgues G., Sainty J., 2019, *La démocratie participative peut-elle convaincre la population de participer ? Analyse d'une enquête par sondage*.
- Gourgues G., Le Mazier J., 2021. Dossier : *Participations à l'ordre et participations conservatrices*, dans *Participations 2021/1 (N°29)*.
- Gourgues G., Mazeaud A., Nez H., Sainty J., Talpin J., 2021, *Les Français veulent-ils plus de démocratie ?*, *Sociologie*.
- Graber, F., 2022, *Inutilité publique. Histoire d'une culture politique française*.
- Hayat S., 2011, *Démocratie participative et impératif délibératif : enjeux d'une confrontation*, in Bacqué Marie-Hélène, Sintomer Yves (dir.), *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, La Découverte, 2011.
- Hayat S., Talpin J., Vitiello A., 2022, « Introduction. La science politique entre faits et normes. Dispositifs de la démocratie. Entre participation, délibération et représentation ».
- Hibbing J., Theiss Morse E., 2022, *Stealth Democracy*.
- Jacquet V., 2020. *Comprendre la non-participation. Les citoyens face aux dispositifs délibératifs tirés au sort*, Peter Lang.
- Jacquet V., Guillaume Petit, 2022. *Non-participation*. Dicopart.fr.
- Lafont C., 2019, *Democracy without shortcuts*.
- Lafont C., 2015, « Deliberation, Participation, and Democratic Legitimacy: Should Deliberative Mini-Publics Shape Public Policy? », *The Journal of Political Philosophy*, 3.
- Landemore H., 2020, *Open democracy. Reinventing popular rule for the twenty-first century*.
- Landemore H., 2021, « La théorie politique inductive », *Raisons politiques*, n°84.
- Landemore H., Fourniau J.-M., 2022, *Les assemblées citoyennes, une nouvelle forme de représentation démocratique ?*
- Latour B., 2017, *Où atterrir ? Comment s'orienter en politique*, La Découverte.
- Lee C., 2014, *Do it Yourself Democracy. The Rise of the Public Engagement Industry*.
- Loisel M., Rio N., 2024, *Pour en finir avec la démocratie participative*.
- Luce M., 2020, *Les mobilisations contre la Métropole, pour un renouveau du mode d'engagement citoyen dans la ville*.
- Mansbridge J., Bohman J., Chambers S, et al., 2012. *A systemic approach to deliberative democracy*. In: Parkinson J, Mansbridge J, eds. *Deliberative Systems: Deliberative Democracy at the Large Scale*. Theories of Institutional Design. Cambridge University Press.
- Mansbridge J., 1999. « Everyday Talk in the Deliberative System », in Steven Macedo (dir.), *Deliberative Politics*, Oxford, Oxford University Press, p.211-239.
- Mansbridge J., Bohman J., Chambers S, et al., 2012. *A systemic approach to deliberative democracy*. In: Parkinson J, Mansbridge J, eds. *Deliberative Systems: Deliberative Democracy at the Large Scale*. Theories of Institutional Design. Cambridge University Press.

- Mansbridge, J., 2021, *Dispositifs de la démocratie. Entre participation, délibération et représentation*.
- Mazeaud A., Nonjon M., 2016, « Vers un standard participatif mondial ? », *Participations*.
- Mazeaud, A., Nonjon M., 2018, *Le marché de la démocratie participative*.
- Monnin A., 2023, *Politisier le renoncement*, Ed. Divergences.
- Parkinson J., Mansbridge J., 2012, *Deliberative Systems: Deliberative Democracy at the Large Scale*.
- Pateman C., 2022, *Participatory democracy revisited*.
- Pech, Th., 2021, *Le Parlement des citoyens. La Convention citoyenne pour le climat*.
- Pourtois H., 2013, « Mini-publics et démocratie délibérative », *Politique et Sociétés*, 32, 1.
- Rancière J., Rosanvallon P., 2013 « Des idées pour transformer une République encore oligarchique », *Le Monde, débat*, 6 mai.
- Rancière, J., 2005, *La Haine de la démocratie*.
- Rosa, H., 2019, *La société de l'écoute*.
- Rosanvallon, P., 2012, *La Contre-Démocratie. La politique à l'âge de la défiance*
- Roux, A., 2020, *Municipalisme et démonymie : gouverner avec la pression citoyenne, Mouvements*.
- Sadin E., 2021, *Faire sécession, Une politique de nous-mêmes*
- Schnapper D., Thierry Pech, 2023, « Thierry Pech et Dominique Schnapper : « Pour restaurer la légitimité de nos institutions, la participation citoyenne est nécessaire », *Le Monde*, 7 avril.
- Sintomer Y., 2006, « La démocratie participative, dynamiques et défis », *La Revue Parlementaire*, n°893.
- Sintomer Y., 2008, *Du savoir d'usage au métier de citoyen ?*, Raisons politiques.
- Sintomer Y., Marie-Hélène Bacqué (dir.), 2010, *La démocratie participative inachevée*. Genèse, adaptations et diffusions
- Talpin J., 2016, *Community Organizing. De l'émeute à l'alliance des classes populaires aux États-Unis*.
- Talpin J., 2019, « Le tirage au sort démocratise-t-il la démocratie ? Ou comment la démocratie délibérative a dépolitisé une proposition radicale », *Participations*, vol. s, no. HS.
- Tavoillot, P.-H., 2020, *Contre la démocratie participative*.
- Vanier M., 2018, *Contre la « métropolysation » ou pour l'audace démocratique ?*
- Vitiello A., 2008, « Démocratie radicale », in V. Bourdeau et R. Merrill (dir.), *DicoPo*, Dictionnaire de théorie politique.
- Vitiello A., 2009, « L'itinéraire de la démocratie radicale », *Raisons politiques*, vol.35, no.3
- Vitiello A., 2019, *La démocratie radicale entre action et institution. De la politique adversariale à la politique préfigurative*, *Raisons politiques*, vol.75, p.63-93.
- Warren M., 2008, « Citizen representatives », in Mark Warren, Hilary Pearse (dir.), *Designing Deliberative Democracy: The British Columbia Citizens' Assembly*, Cambridge, Cambridge University Press, p.50-69.
- Wieworka M., 2020, *Pour une démocratie de combat*.
- Zask J., 2011, *Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation*.

Retrouvez toutes les ressources

millenaire3.com

Direction de la prospective
et du dialogue public
20 rue du Lac
CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03

MÉTROPOLE

GRAND LYON

grandlyon.com